

N° 85 — NOVEMBRE 1970

« LE PEUPLE BRETON »
mensuel

Boîte postale 713 RENNES

ABONNEMENTS

Ordinaire : 12 F

Etranger (par avion) : 20 F

De soutien : à partir de 20 F

C.C.P. 2 365-76 RENNES

Aujourd'hui, être libre
c'est être informé

LE PEUPLE BRETON

JOURNAL DE L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE

PRESQU'ILE DE RHUYS : L'U.D.B. ATTAQUÉE On veut nous réduire au silence

Nous nous garderons bien d'appliquer à la SATMOR le proverbe dont la sagesse populaire est l'auteur : « qui se sent morveux qu'il se mouche ». Des fois que le président directeur de la SATMOR tenterait un procès en diffamation à la dite sagesse populaire.

Le jeudi 12 novembre, à 9 h 30 donc, « Le Peuple Breton » aura à

répondre devant le tribunal correctionnel de Vannes de diffamation envers la SATMOR. Nos lecteurs, abonnés et amis, pourront se reporter au n° 82 du « Peuple Breton » et relire l'article avec attention, jusqu'au bas des colonnes !

(Suite page 4)

« SAMBRE-ET-MEUSE » A SAINT-BRIEUC UNE GRÈVE EXEMPLAIRE

Le 24 septembre, les 450 « horaires » de l'usine métallurgique « Sambre-et-Meuse », à Saint-Brieuc, déclenchaient une grève illimitée, pour réclamer une augmentation. Fait banal ? Non, car il manifeste la volonté de travailleurs bretons surexploités par des entreprises, souvent dirigées de Paris, de lutter contre les bas salaires, des conditions d'existence indignes et les pratiques anti-syndicales.

UNE REVENDICATION EGALITAIRE

Partie de la base et animée par les jeunes, cette grève a uni la C.G.T. et la C.F.D.T. et 90 % du personnel de l'entreprise dans une même lutte sur une revendication simple et égalitaire : 0,50 F de l'heure en plus pour tous les travailleurs.

LA PLATEFORME DE LA LUTTE

- 0,50 F de l'heure pour tous ;
- obtention d'une grille de salaires véritable ;
- mensualisation ;
- prime de déplacement ;
- retraite à 60 ans.

UN MOUVEMENT PUISSANT

Par leur participation permanente à la grève et aux meetings organisés, les travailleurs ont montré leur maturité et leur résolution. Les semaines ont passé et le

(Suite page 3)



Cliché « Le Peuple Breton »

L'AFFAIRE GOURMELON LE SYNDICALISME PAYSAN BRETON AU RANG DES ACCUSÉS

(Voir page 7)

← Ci-contre : le 20 octobre dernier, à Brest.

Edito

Le début de l'automne 1970 a été marqué par la multiplication des revendications sociales en Bretagne : longues grèves de « Sambre-et-Meuse » à Saint-Brieuc, des « Constructions Téléphoniques de Bretagne » à Pont-de-Buis, nombreuses actions de solidarité avec « France-Elevage » à Lorient, manifestations paysannes sur le problème du lait et l'affaire Gourmelon...

Dans le domaine de l'emploi, nous avons un triste record : 7 879 demandeurs d'emploi dans la Loire-Atlantique en septembre 70 (contre 3 300 en août 69, 4 722 en septembre 69, 6 600 en août 70 : la progression est régulière !).

LA JOURNEE D'ACTION DU 28 OCTOBRE

La journée d'action du 28 octobre, lancée par la C.G.T., la C.F.D.T. et la F.E.N. de Bretagne, venait donc à point, et l'U.D.B. a tenu à la préparer sérieusement en apportant aux syndicalistes son soutien actif.

Malheureusement, nous devons constater que la journée n'a pas été organisée comme il aurait fallu. Pourquoi des actions différentes selon les départements ? Pourquoi fragmenter ainsi négativement la lutte pour l'emploi en Bretagne, alors que les structures du Comité régional C.G.T. de Bretagne et de l'Union C.F.D.T. de Bretagne (à quatre départements l'un et l'autre — malheureusement) permettaient de mener un combat unitaire. En fait, les organisations syndicales situent encore leur action dans un hexagone uniforme qui ne peut que noyer les revendications spécifiques de la Bretagne-colonie.

La journée du 28 octobre aurait dû être une action de masse bien orchestrée au delà du cadre artificiel du département. Il est nécessaire que les Bretons luttent clairement contre la politique gaulliste qui refuse systématiquement l'industrialisation de notre pays. Avant les municipales, une éclatante démonstration de masse aurait permis de dénoncer, comme il faut, le régime qui refuse au peuple breton son existence.

LES MUNICIPALES

Ne manquons pas la bataille des municipales. A côté des actions de masse, le combat électoral mené dans une optique révolutionnaire est un autre moyen de lutter contre le système capitaliste.

La commune est la cellule de base de la démocratie : c'est là que commencent l'élaboration et la gestion de la société (plans d'urbanisme, construction du logement, etc.), c'est là que commence l'apprentissage de la démocratie ou l'intoxication des esprits. Il s'agit, bien entendu, de rester critique à l'égard des structures capitalistes, car bien des municipalités de gauche, se laissant intégrer dans le système, se conduisent comme des municipalités de droite.

L'U.D.B. fera tout pour favoriser l'union de la gauche au cours de la campagne des municipales. Car la situation économique et sociale est si critique en Bretagne qu'elle exige, plus que partout ailleurs, l'union de la gauche. Là où elle sera amenée à être présente, l'U.D.B. ne cessera de travailler à la constitution de listes de type front populaire.

LA REGIONALISATION

Tandis que les gaullistes et les notables en général ne cesseront d'affirmer que les municipales ne sont pas affaire de politique, mais de simple gestion locale, nous situerons les problèmes municipaux dans toutes leurs dimensions. En particulier, nous les relierons à la vie des « régions ». Après la commune, un autre niveau de la démocratie est la « région ».

Sur ce plan, le gaullisme cherche encore à noyer le problème, par peur de la démocratie. A cet égard, les récentes déclarations de nombre de personnalités gaullistes — Marcellin, Joxe... — rejoignant l'ultra-nationalisme de Debré, sont fort instructives. Nous retiendrons simplement ces propos de Marcellin : « DES ASSEMBLEES ELUES AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT DANS CHACUNE DE NOS PROVINCES DEVIENDRAIENT TOT OU TARD DES PETITS PARLEMENTS LOCAUX VITE POLITISES... » (le 10 octobre 1970, à l'inauguration du nouvel hôpital de Dinan).

LES DIMENSIONS DE NOTRE COMBAT

Nous luttons pour la démocratie à tous les niveaux et, dans ce sens, nous combattons le gaullisme, les notables, les capitalistes pour préparer le passage à des structures socialistes.

Nous devons aussi transformer les mentalités. L'affaire d'Argentré-du-Plessis (en Ille-et-Vilaine, près de Vitré) est, à ce sujet, pleine d'instructions. L'Union C.F.D.T. de Rennes et le Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs d'Argentré ont très bien expliqué le problème de cet Albert Lefort, jeune travailleur de 18 ans 1/2, contraint de couper ses cheveux longs et se donnant la mort par le feu. Début septembre, Albert Lefort et trois autres jeunes ouvriers étaient mis à pied par le patron de l'usine de menuiserie Pasquet (95 ouvriers) parce qu'ils refusaient de se couper les cheveux. La lutte contre les cheveux longs était devenue une croisade pour la direction qui par ailleurs poussait ses ouvriers à franchiser le patronage local. Forcé par son père, sous la pression du patron, à se couper les cheveux, Albert Lefort ne peut le supporter et se tue par le feu.

« ... Il y a des assassins qu'il faut dénoncer et accuser : — tous ceux qui falsifient la vérité, la presse en particulier et notamment « Ouest-France », qui, dès qu'il y a une histoire gênante pour le patronat, sait très bien noyer le « poisson » pour qu'il n'y ait pas d'histoires. Un employeur peut-il obliger ses employés à se faire couper les cheveux ? La Convention collective n'en parle pas. Le Code du travail parle de sécurité, mais ne parle pas des cheveux longs ou courts. Officiellement, il n'existe aucun règlement intérieur aux établissements Pasquet. C'est donc clair, il y a eu abus de pouvoir. Finalement la longueur des cheveux ou la longueur de la jupe, c'est surtout le symbole d'une indépendance des jeunes que les patrons ne peuvent pas supporter. — Tous ceux qui ne prennent pas position par souci d'objectivité ! La déclaration des prêtres d'Argentré parue dans « Ouest-France » du 28 septembre paraît représentative à cet égard. Ainsi que le sermon, le jour de l'enterrement : « Albert grandissait parmi nous, sympathique et travailleur... comment ce drame a-t-il pu se produire ? C'est là un profond mystère de Dieu... »

— Le patronat d'Argentré, comme celui d'ailleurs, domine matériellement et idéologiquement les ouvriers. Chez Pasquet, comme chez Citroën, il faut « la fermer » (sur 95 ouvriers un seul était syndiqué...) » (Extraits d'un article du Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs d'Argentré, dans VENT D'OUEST).

La lutte pour le socialisme est à mener contre les structures capitalistes et cette atmosphère paternaliste et féodale, hélas ! encore fréquente dans tant de coins de Bretagne.



SECTION D'AURAY

Outre le travail de routine, une enquête a été menée sur l'emploi, en particulier sur la zone industrielle d'Auray. A la suite de contacts, des échanges de vue ont eu lieu avec l'Union locale de la C.F.D.T. sur Rhuys et le tourisme de luxe, suivies d'un communiqué pour la presse.

REDISTRIBUTION DES SECTIONS A BREST

Le nombre accru de militants à Brest a nécessité une nouvelle répartition des sections, avec la création d'une nouvelle.

SECTION DE BREST-CENTRE

La section s'est réunie trois fois depuis la réunion du comité directeur de septembre. Elle a élu son nouveau bureau. En plus des ventes habituelles à la criée, elle prévoit, en accord avec les deux autres sections de Brest, l'organisation de nouvelles ventes de journal. Elle a contribué activement à la préparation de la journée d'action du 28 octobre sur le problème de l'emploi en Bretagne.

SECTION DE BREST-RECOUVRANCE

La section de Recouvrance s'est réorganisée, réalisant son bureau et redistribuant le travail de routine entre les militants.

Cette réorganisation n'a pas freiné les activités de la section où de nombreux collages et ventes à la criée ont été effectués. Le nombre de dépôts du journal est aussi en augmentation. De plus, un certain nombre de camarades ont participé à la vente organisée pour la Foire Saint-Michel de Brest.

Par ailleurs, UNE REUNION PUBLIQUE A EU LIEU DANS LA PETITE COMMUNE DE PLOUMOGUER. Devant une assemblée réduite (cinq personnes), mais très intéressée, le camarade P. Dorval a exposé l'analyse U.D.B. de la situation coloniale de notre pays. De nombreuses questions furent posées, notamment sur les problèmes de la langue bretonne, et ceux de l'agriculture.

SECTION DE CARHAIX

Notre parti est désormais présent par une section à Carhaix qui a commencé d'organiser son travail.

Amis et sympathisants de Carhaix et du Pôher sont invités à prendre contact avec la section (écrire à U.D.B., B.P. 713, 35-Rennes).

SECTION DE CONCARNEAU

La rentrée ayant provoqué un certain mouvement parmi ses militants, la section a procédé à la mise en place d'un nouveau bureau. Les tâches ont été redistribuées et le programme de travail élaboré. La section continuera de tra-

vailer conjointement avec les militants d'Elliant. Deux collages d'affiches ont été effectués. Les responsables des ventes ayant enregistré les très bons résultats des ventes en dépôt et à la criée, a décidé d'augmenter la commande mensuelle. Enfin, des militants ont contribué à la relance de cours breton en milieu scolaire. Le nombre important des élèves désireux de participer à ces cours, malgré l'inconfort de l'horaire, a nécessité d'en créer un autre.

SECTION DES COTES-DU-NORD

La préparation de la réunion publique de Guingamp (23 octobre) a mobilisé en grande partie l'activité militante de la section, qui a, par ailleurs, enregistré aux ventes à la criée de Saint-Brieuc (marchés, foire-exposition) une progression sensible.

Les camarades de la section ont tenu à exprimer leur solidarité aux travailleurs en grève de « Sambre-et-Meuse » en leur versant le résultat d'une collecte.

SECTION DE LORIENT

La section de Lorient a participé le 30 septembre à une rencontre avec le P.C., le P.S.U. et le P.S. Après un large échange de vue sur la situation économique et sociale en Bretagne, un accord de l'ensemble des partis a été constaté. Un communiqué commun a souligné la gravité particulière des problèmes de la région de Lorient.

Des contacts de plus en plus nombreux sont pris avec des sympathisants, les syndicats et les partis politiques de gauche.

SECTION DE PARIS

La section a tenu trois réunions. Son bureau a été réorganisé et a préparé le travail de rentrée. Elle suit de près une dizaine de sympathisants, et le travail qu'elle fait actuellement est un travail en profondeur.

La vente des journaux augmente ainsi que les points de vente ; un autre dépôt a été ouvert. Trois ventes à la criée ce mois-ci ; une trentaine de journaux vendus sur le marché d'Antony : la section n'avait jamais atteint ce résultat. Nous travaillons à la souscription qui doit aider le journal et le Parti pour sa compensation devant le tribunal correctionnel.

SECTION DE RENNES

La section de Rennes, au mois d'octobre, a tenu deux réunions. Des contacts sont pris avec des sympathisants.

En plus du travail ordinaire, elle a : — préparé la journée d'action du 28 octobre ; — alerté pour une action commune les organisations de gauche politiques et syndicales sur le problème des six emprisonnés basques qui doivent être jugés en novembre par le régime fasciste de Franco.

(Suite page 3)

Souscription permanente pour le progrès du « Peuple Breton »

Militants, sympathisants, chers amis, nous faisons encore appel à votre générosité. Bien que nous vous sollicitons aussi pour le progrès de Rhuys, nous vous prions de faire un effort pour le journal.

Aidez-nous ! Donnez-nous de petites sommes qui ne vous appauvriront pas.

HUITIEME LISTE

« Le Peuple Breton », chaque mois, sans concession, défend les travailleurs de Bretagne, les plus pauvres, les plus déshérités. « L'écho qui y est fait aux problèmes quotidiens des plus pauvres, des bafoués, des laissés pour compte, comme il y en a tant chez nous, trouve en moi une étrange résonance, et je suis gré au « P. B. » d'avoir été et d'être la voix des hommes sans voix », nous disait un ami dans le courrier des lecteurs du n° 83.

- H. C., Marseille 30,00
- « C. D. » à Quimper 15,60
- Anonyme, Pont-de-Buis, « Pour contribuer à la disparition de la publicité, ce mal nécessaire. » .. 53,00
- Anonymes, Châteaulin 20,00
- F. M., Brest 50,00
- Anonyme, Brest 10,00
- R. A., Saint-Servan-sur-Mer 15,00
- J. M., Brest 100,00
- Anonyme, Saint-Brieuc 200,00
- Ollivier, Vitry-sur-Seine, « Pour une Bretagne socialiste. » 5,60
- Latimier, Pontivy 38,00

Mais il est difficile de faire vivre un journal engagé comme le nôtre. Derrière nous, pour nous soutenir : aucun Rothschild ! « Le Peuple Breton » n'a progressé que par la ténacité de ses militants et l'aide matérielle de ses amis. A la création du Parti, il était à quatre pages, puis il passa à six pages, puis à huit, puis à dix. Il faut qu'il progresse encore.

Total de la huitième liste 537,20
Report des listes précédentes .. 1 698,50
TOTAL 2 235,70

« SAMBRE-ET-MEUSE »

(suite de la page 1)

mouvement a tenu bon. Après douze jours de grève, une très large majorité a refusé les propositions patronales, jugées dérisoires : 2 % au 1^{er} décembre et 12 F de prime mensuelle de déplacement, puis 0,30 F de l'heure échelonné sur trois mois.

La municipalité de Saint-Brieuc et les partis politiques de gauche, dont l'U.D.B., ont apporté concrètement leur appui aux grévistes, ainsi que des commerçants et de larges secteurs de la population bretonne. Des collectes ont été organisées, des secours matériels ont été votés par les conseils municipaux des communes intéressées et l'accès gratuit aux cantines municipales pour les familles en difficulté a été décidé.

Malgré de graves difficultés financières dues à trois semaines et demie de grève, le mouvement n'a pas failli et s'est même renforcé, preuve que la lutte des travailleurs de « Sambre-et-Meuse » était profondément motivée.

CONTRE LA SUREXPLOITATION

Les travailleurs voulaient remettre en

question la grille des salaires appliquée à l'usine, qui permettait à l'employeur de définir autant de salaires qu'il y a de salariés pour mieux réduire ces derniers à l'impuissance.

Les travailleurs de « Sambre-et-Meuse » voulaient aussi remettre en question l'arbitraire patronal qui, avec ses salaires faibles et inégaux, joue sur le sous-emploi breton pour rendre sa main-d'œuvre passive et se débarrasser des gêneurs, facilement remplacés.

Ils voulaient mettre fin aux bas-salaires et à l'infériorité énorme de ceux-ci par rapport à ceux de la région parisienne.

Ils voulaient bénéficier de leur travail qui a permis un gain de productivité de 39 % en trois ans. Tandis que le prix de vente de l'acier a augmenté de 60 % pendant ce temps, le patronat n'a concédé qu'une augmentation de salaires de 31 %, alors que ceux-ci étaient parmi les plus bas de la région.

Un travailleur parisien, récemment arrivé dans l'entreprise à la suite de son mariage avec une Bretonne, constatait la situation scandaleuse des travailleurs bre-

tons, dans une conversation au cours de la grève : « J'arrive, je bosse, je regarde ma fiche de paye. Alors quoi, on n'est plus en France ! » Certains atteignent 1200 F par mois, mais « en passant le dimanche et la nuit dans l'usine ». Et il faut encore payer ses chaussures de sécurité, se passer de cantine, se passer de douches, malgré la fumée et la poussière (12 douches pour 580 personnes).

En luttant contre un tel système, les travailleurs de « Sambre-et-Meuse » combattaient le régime qui oblige les travailleurs bretons à aller chercher ailleurs de meilleures conditions de travail et de vie, ou à accepter la misère, l'insécurité et le mépris patronal.

DES RESULTATS NON NEGLIGEABLES

Leur grève unitaire, qui s'est achevée le 18 octobre, a déjà donné des résultats appréciables : 0,30 F de l'heure pour tous à compter du 1^{er} septembre, et 0,10 F dans trois mois, soit 0,40 F pour 0,50 F demandés ; en outre, une prime de transport de 12 F par mois et une prime de poste de

4 centimes par heure ont été acquises à compter du 1^{er} septembre. Cela représente une augmentation de 14,5 % pour l'année 1970, de 0,70 F par heure pour les ouvriers non spécialisés et de 0,80 F pour les professionnels. De nouvelles négociations auront lieu en janvier sur les salaires réels.

UNE LUTTE EXEMPLAIRE QUI CONTINUE

« Les travailleurs bretons refusent la surexploitation », dit un tract ouvrier. En refusant cela et en menant la lutte contre le système, ils refusent le capitalisme colonisateur. En refusant d'aller négocier à Paris, ils ont réclamé le droit d'être considérés en tant que travailleurs bretons décidés à vivre décemment en Bretagne.

En ce sens, la lutte des ouvriers de « Sambre-et-Meuse », qui continue, est bien celle de tous les travailleurs bretons. En ce sens, elle est exemplaire.

Section des Côtes-du-Nord.

LES MANŒUVRES DES NOTABLES EN BAIE DE SAINT-BRIEUC

L'an dernier, sous la pression des marins-pêcheurs de Saint-Quay-Portrieux refusant de payer une taxe de 2,5 % sur les produits de la pêche, taxe destinée à financer les travaux d'équipement du port, le conseil municipal de la localité se voyait contraint d'abandonner (provisoirement) son projet, d'autant plus que la mise en chantier des travaux n'était pas immédiate.

UNE REDEVANCE D'EQUIPEMENT

Or, le chantier vient de s'ouvrir, coïncidant avec l'ouverture prochaine de la pêche à la coquille Saint-Jacques, principale source de revenus des pêcheurs de la baie de Saint-Brieuc. A l'intention des pêcheurs qui pourraient croire que le projet de taxe est définitivement enterré, nous disons qu'il n'en est rien.

M. Richet, ex-député U.D.R., maire de la ville, vient, par le biais de la Chambre de Commerce des Côtes-du-Nord, de le remettre au goût du jour, mais sous une forme plus souple (les élections municipales approchent n'est-ce pas ?). Le 20 juillet dernier, la Chambre de Commerce réunie sous sa présidence décide la perception d'une redevance d'équipement pour les ports de pêche du Guildo, Erquy,

Saint-Quay-Portrieux et Paimpol, tandis que seront projetés des arrêtés relatifs aux ports de Dahouët, Le Légué, Binic. En plus des ports cités, sont également soumis à une taxe d'exploitation des terrains maritimes (parcs à huîtres, etc.) : Porz-Even, Bréhat, Lézardrieux, Pontrieux, Tréguier, Perros-Guirec et Lannion.

SAINT-CAST : UNE EXCEPTION

Bien que constituant un nombre non négligeable, les pêcheurs de Saint-Cast restent « à l'abri » de ce prélèvement (on ne peut pas en dire autant de leurs bateaux qui attendent depuis de nombreuses années la création d'une jetée). La perception d'une redevance sur les pêcheurs de Saint-Cast obligerait à leur faire des travaux, et perturberait sans doute les plans de certains notables, car le coût des réalisations serait sans commune mesure avec le fruit de la taxe, et éliminerait momentanément les autres projets.

LA POLITIQUE DU TOURISME DE LUXE

En outre, il semble que les plaisanciers, très nombreux, ne sont pas soumis à la règle, bien qu'ils bénéficient très large-

ment des aménagements. A Saint-Quay où les travaux sont « officiellement » motivés par la situation du port en eau profonde (rapport de la Chambre de Commerce), l'été dernier ce port s'est vu partiellement comblé pour la création d'un parking... à usage touristique. Les plaisanciers auront donc à trouver un mouillage plus au large ou à se mêler aux pêcheurs professionnels déjà à l'étroit (on imagine les tensions qui s'en suivraient). A l'origine de ces projets, on retrouve une seule et même personne : R. Richet, maire et président de la Chambre de Commerce, qui, une fois de plus, a visé essentiellement à subordonner au tourisme de luxe les réalisations communales.

Il en résulte :

- un parking prélevé sur la surface du port ;
- un reclassement avantageux pour les plaisanciers qui vont bénéficier gratuitement d'un débarcadère en eau profonde, de mouillages protégés par le môle, de sorties en mer plus longues,

leur nouvelle situation les soumettant moins aux impératifs des marées (échouage plus court) ;

- les marins-pêcheurs surtout auront à supporter le financement des travaux : ceux-ci sont dits être réalisés à leur seule intention, ce qui est faux (l'actuelle mairie est mieux connue pour ses dépenses de prestige touristique que pour la défense des intérêts économiques et sociaux du peuple).

..

La Bretagne qui compte à elle seule près de la moitié des pêcheurs de l'Hexagone reçoit à peine 5 % des crédits d'Etat destinés aux travaux portuaires. Travailleur « on te colonise », dit l'une de nos affiches ; peut-être te choque-t-elle encore, et pourtant chaque jour confirme un peu plus dans les faits la justesse de notre analyse.

Section des Côtes-du-Nord.

LA VIE DU PARTI

SECTION DE VANNES

(suite de la page 2)

La section a intensifié sa propagande et les ventes à la criée grâce à la venue de nouveaux militants. Lors de sa dernière réunion, elle a organisé le travail pour les mois qui viennent. Les militants poursuivent leur action pour défendre les travailleurs de la Presqu'île de Rhuy.

REINTEGRATION

de Michel Donguy, exclu le 15 février 1970 : réintégration votée par le Comité directeur, le 18 octobre 1970.

RAPPEL : ABONNEMENTS

Avec l'augmentation du coût de la vie, les tarifs d'abonnements ont été modifiés :

- Ordinaire : 12 F
- Etranger (par avion) : 20 F
- De soutien : à partir de 20 F

29 S - LE FAOU
CHEZ MIMI
BAR - TABAC - JOURNAUX
JEUX - DANCING - BOWLING
■ AMBIANCE SYMPATHIQUE ■

Librairie Yves MOREAU
(Maison fondée en 1858)
OUVRAGES SUR LA BRETAGNE
15, place de la Cathédrale
TREGUIER 22 - Tél. 35.32.76

Auberge AR STIVEL

CADRE MEDIEVAL EXCEPTIONNEL

- Soupers attractifs aux chandelles avec les meilleurs artistes bretons
- Grillades sur bois
- Crêpes - Spécialités

Entre Penfeld et Guilers vers Saint-Pierre (BREST)

L'U.D.B. ATTAQUÉE (suite de la page 1)

Soyons clairs. Le 4 septembre, la Préfecture du Mor-Bihan, apparemment piquée au vif qu'un journal et qu'une organisation comme les nôtres se permettent de dire aux gens de la Presqu'île de Rhuys ce qu'allait en faire la SATMOR, faisait publier très violemment contre l'U.D.B. D'aucuns, très mal intentionnés, auraient même imaginé d'intenter au préfet une action en diffamation.

Le 10 septembre, M. Golvan, sénateur-maire de Quiberon, président de la SATMOR, déposait auprès du procureur de la République du Parquet de Vannes une plainte en diffamation. Nous ne sommes pas de ceux qui écriront que le président de la SATMOR a attendu plus d'un mois — le n° 82 était en vente le 5 août — pour s'apercevoir que l'article du numéro incriminé portait atteinte à la réputation de la SATMOR. Nous ne pouvons pas non plus penser que l'on aurait suggéré à la SATMOR de porter plainte. Nos lecteurs comprendront : « on » ne nous en veut pas et le rapprochement des deux dates précitées est fortuit ; tout aussi fortuit que le fait que le président du Conseil général du Mor-Bihan est l'actuel ministre de l'Intérieur.

La partie adverse — nous employons les termes juridiques — devrait relire la collection complète du « Peuple Breton » : elle trouverait à sa mesure l'occasion d'une multitude de procès ! Nous appelons un chat un chat. Nous savons très bien qu'on nous alléguera que la SATMOR, société d'économie mixte, n'a pas de but lucratif. Soit, bien qu'une certaine affaire à la SEMAEB ait démontré que... mais n'en parlons plus : le directeur a été révoqué sans indemnité. La SATMOR n'a donc pas de but lucratif, mais comment nous prouvera-t-on qu'il n'y a pas autour, à côté d'elle, des promoteurs. Si nous étions M. Chalandon et si nous parlions du Languedoc-Roussillon nous appellerions spéculateurs des promoteurs qui ne sont pas des philanthropes. Peut-être nous dirait-on qu'il est diffamatoire d'écrire que nous sommes en régime capitaliste, et qu'en régime capitaliste le tourisme, les équipements touristiques, ça se vend et ça se vend même bien. Il paraîtrait qu'un promoteur qui a exercé ses talents sur la Côte d'Azur s'intéresserait beaucoup à la Presqu'île de Rhuys.

Voilà pour le premier motif d'accusation. Pour le second, nous n'insisterons pas plus longuement : la Société d'Etudes pour la protection des naturels de Bretagne a décrit et attiré l'attention depuis longtemps sur les dangers de certains projets d'aménagement.

Alors pourquoi ce procès ? Parce que nous commençons — notre

modestie est à la base de notre action — à devenir gênants avec notre dénonciation sans relâche du colonialisme qui sévit en Bretagne, avec notre dénonciation de la situation des travailleurs victimes du capitalisme. Hier M. Marc, directeur de Beg-Avel, s'indignait de nos écrits, aujourd'hui la SATMOR attaque. Ce n'est pas nous qui avons peur. J.Y.V.

SOUSCRIPTION SPECIALE " PROCÈS DE RHUYS "

Nous ouvrons ce mois-ci une souscription spéciale : quelle que soit l'issue du jugement, ce procès nous couffera de l'histoire. Lecteurs de la presse d'opinion. Vous savez comment on peut réduire au silence un journal. C'est simple, très simple. Nous ne connaissons pas la sentence, mais supposez une amende très forte, au milieu du mois de novembre, au moment où nous préparons le numéro de décembre. Vous avez le droit d'être informés : aujourd'hui être libre, c'est être informé. Aussi, que vos revenus soient modestes — et c'est le cas de beaucoup d'entre vous, — ou confortables, vous saurez le prix que vaut la liberté, NOTRE LIBERTE. En presqu'île de Rhuys, nous n'avons pas d'autre souci que de défendre la population. A travers nous, c'est le peuple breton qu'on attaque. Alors soyez généreux. Merci d'avance.

•••••

Les envois sont à adresser à :

« Le Peuple Breton » — B.P. 713 — 35 - Rennes — C.C.P. 2 365-76 - Rennes. Précisez sur vos envois : *Souscription du procès de Rhuys.*

Avant même la parution de ce numéro, nous avons déjà reçu les versements suivants :

— Paul Quéinnec, Brest	250,00 F
— Danielle, Bleuenn et Jean-Claude Léon	50,00 F
— Anonyme, Rennes	50,00 F
— C. C., Rennes	100,00 F

LORIENT : « FRANCE ELEVAGE » ELIMINÉ ?

Rien ne va plus dans la région de Lorient. La cascade des fermetures d'usines se poursuit :

● La conserverie PETITJEAN, rachetée il y a quelques mois par le groupe « Milliat-Frères », va fermer à la fin de cette année, parce qu'une étude de « rentabilité » a fait soudain découvrir aux patrons qu'il était sans doute plus intéressant d'aller ailleurs ! Nous en reparlerons.

● L'entreprise FRANCE-ELEVAGE (cf. « Le P.B. », n° 84), après des difficultés financières de plus en plus graves ces derniers mois, liées à l'encadrement du crédit, reçoit le coup de grâce : alors que les salaires du personnel sont arrivés avec un retard considérable et n'ont été dans bien des cas que partiellement versés, voici qu'un créancier vient de demander la liquidation de la société auprès du Tribunal de Commerce.

LE COUP DE GRACE

Le rôle décisif dans cette demande est joué par M. Laudren, commerçant et entrepreneur en électricité à Lorient et actionnier important de « Forges et Fer », société à laquelle « France-Elevage » devait 60 millions d'anciens francs.

Coïncidence frappante, le même Laudren vient de bénéficier de l'exclusivité Philips pour la région de Lorient, exclusivité attribuée auparavant traditionnellement à un concurrent de Lorient ! On se pose dès lors des questions sur les intérêts de Philips dans la fabrication des fourrages déshydratés. « Le Télégramme » n'écrivait-il pas récemment au sujet de « France-Elevage » : « D'autres intérêts peuvent également être tournés vers cette entreprise. Ceux de l'électronique par exemple, car la régulation des systèmes d'évaporation, très complexe, est commandée par un ordinateur »...

La société Philips ne chercherait-elle pas à éliminer un concurrent dont on dit qu'il a trois ans d'avance dans la technique de la déshydratation ?

L'administrateur provisoire chargé de s'occuper de « France-Elevage » est une personne de connaissance : il s'agit en effet de M. Bévière, qui s'est trouvé chargé, il y a quelques années, de la

liquidation des Forges d'Hennebont. Un spécialiste en somme ! Choix sympathique et du meilleur goût, puisque 80 % du personnel de « France-Elevage » vient des Forges !

QUI EST RESPONSABLE ?

Direction et pouvoirs publics se renvoient la balle eu sujet des responsabilités. Ainsi, la direction prétend n'avoir reçu que 15 % de subventions (193 millions d'A.F. sur 1300 millions investis) alors que le taux de décentralisation est, à Lorient, de 25 %. Les pouvoirs publics affirment le contraire. On s'accuse mutuellement de mensonges. Tout se passe comme si on voulait établir un rideau de fumée entre le personnel et les organisations démocratiques d'une part, et la direction, les capitalistes liés à « France-Elevage », et les pouvoirs publics d'autre part.

SOLIDARITE

Devant la gravité de la situation, les

travailleurs de la région lorientaise ont vivement réagi : débrayages de la part des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. des métaux à Lorient et Kerpont par exemple, motions de solidarité des Chantiers de la Perrière, participations aux défilés des travailleurs de « France-Elevage », appui apporté par les municipalités des principales agglomérations ouvrières (Hennebont, Lochrist, Inzinzac, Lanester, Lorient), etc. Tout ceci montre une prise de conscience croissante des travailleurs de la région lorientaise.

Le sort des anciens des Forges a particulièrement frappé l'opinion. Ces hommes, âgés souvent d'une cinquantaine d'années, qui gagnaient dans certains cas 120 000 AF par mois aux Forges, ne touchaient plus que 78 000 AF ces derniers mois : après un long effort de réadaptation — huit mois de centre F.P.A. —, leur situation n'a cessé de se dégrader pour arriver jusqu'au chômage.

Le préfet du Morbihan, toujours aussi attentif aux problèmes des travailleurs, déclarait le 25 septembre dernier, devant une douzaine de délégués : « Si vous n'étiez pas une reconversion des Forges

d'Hennebont, je vous enverrai faire de l'herbe déshydratée aux antipodes. » !

Si une solution est « trouvée », ce ne sera que parce que la solidarité vigilante et

TRACT DU COMITE DE DEFENSE DU PERSONNEL DE « FRANCE-ELEVAGE »

NOUS N'Y COMPRENONS PLUS RIEN

- POURQUOI un an après l'ouverture de France-Elevage LORIENT, pensez-vous fermer l'usine ?
- POURQUOI substituer à 300 emplois promis 110 chômeurs ?
- POURQUOI une reconversion d'un coût de 14 milliards alors que sept auraient suffi à sauver les 1300 emplois des Forges ?
- POURQUOI 200 milliards mini à la VILLETTE et pas 1/2 milliard pour sauver France-Elevage, sa technique de déshydratation et l'emploi ?
- POURQUOI abandonner cette technique, source de progrès certain pour les agriculteurs bretons ?
- POURQUOI les zones industrielles créées un peu partout chez nous en Bretagne restent-elles désertes alors que depuis bien des années on nous parle de décentralisation ?
- POURQUOI des salaires inférieurs en Bretagne ?
- POURQUOI ferme-t-on nos usines les unes après les autres ?
- POURQUOI devons-nous voir, faute d'industries valables, nos enfants s'expatrier vers d'autres lieux ?

Le 15 octobre 1970.



Une vue de la manifestation de « France-Elevage » dans les rues de Lorient le 16 septembre 1970.

agissante autour des travailleurs de « France-Elevage » aura su l'imposer.

Section de Lorient.

LA RENTRÉE SCOLAIRE EN BRETAGNE : UN SCANDALE

A chaque rentrée scolaire, le ministre de l'Éducation nationale s'accorde royalement le premier prix. Cette année, le Baron Guichard se félicite d'une rentrée réussie, selon lui, à 99,5 %. Nous nous permettons de nous étonner d'un tel optimisme au seul vu du mécontentement et des enseignants et des parents d'élèves dès la première semaine de la rentrée. Ainsi :

— Le 15 septembre, les professeurs d'enseignement technique étaient en grève (suivie à 90-100 % en Bretagne) : ils réclamaient une diminution de leurs horaires de cours (29 à 31 heures pour les professeurs techniques adjoints), une formation pédagogique adaptée et dénonçaient le manque de C.E.T.

— Les parents d'élèves de l'école du Launay à Morlaix occupaient les locaux pour protester contre l'entassement de 88 enfants dans deux classes primaires, alors que l'ouverture d'une troisième avait été prévue.

— A Saint-Pabu (Finistère), où la Municipalité nationale gaulliste s'oppose toujours à la construction de l'école publique neuve (l'ancienne tombe en ruines) une grève scolaire a eu lieu du 15 au 25 septembre.

— A Collinée (Côtes-du-Nord) la rentrée scolaire n'a pu se faire à l'école primaire, les classes préfabriquées construites il y a dix ans s'étant écroulées.

— A Nantes, au C.E.S. Le Hérault, les professeurs, bien que présents, n'ont pas assuré leurs cours le jour de la rentrée pour protester contre le manque de personnel administratif et enseignant.

Voilà un tableau volontairement abrégé, qui est loin de celui que dressait notre député-ministre de Loire-Atlantique. Aussi avons-nous préféré faire le bilan de cette rentrée scolaire en Bretagne à partir de notre expérience de parents d'élèves et des données fournies par les organisations syndicales enseignantes.

L'ACCUEIL DANS LES MATERNELLES

Le fait marquant est ici l'accroissement important de la fréquentation de l'école maternelle (progression de 6 % pour l'académie de Rennes, de 10 % pour la Loire-Atlantique) (1). La conséquence est que la plupart des classes maternelles sont surchargées (environ 50 élèves). **CECI EST PARTICULIEREMENT VRAI :**

● **DANS LES GRANDS ENSEMBLES :** à Rennes, dans le nouveau quartier de Villejean E, 177 enfants sont répartis en trois classes ; les deux classes de la petite section totalisent... 179 élèves. Au Landrel, où affluent les enfants de la ZUP Sud, on compte 75 et parfois 100 inscrits sur les listes d'attente. Dans la ZUP des Cotterets à Fougères on note 129 enfants pour... deux classes. A Brest, dans l'ensemble de Kérourien, 124 enfants doivent se répartir en deux classes et ceci dans des locaux provisoires...

● **DANS LES COMMUNES RURALES :** à Louvigné, Pleurtuit, Mélesse, trois communes d'Ille-et-Vilaine, les effectifs dépassent 60 enfants par classe. Dans les Côtes-du-Nord, dans de nombreuses maternelles, l'effectif de 50 élèves est souvent dépassé (Trébeurden, Saint-Jacut-du-Méné...). Dans le Mor-Bihan, la situation n'est guère plus brillante : on compte 160 enfants pour trois classes maternelles à Saint-Armel, sans compter les enfants inscrits sur les listes supplémentaires. Dans beaucoup de communes (Malestroit, Pluvigné...) il n'existe toujours pas de véritables écoles maternelles. Il serait fastidieux de poursuivre cette litanie, disons simplement que la situation est aussi catastrophique dans le Finistère et la Loire-Atlantique.

Pour faire face à cette situation, on a recours

à des expédients : on établit l'accueil à mi-temps, les listes d'attente... Cet état de choses est particulièrement grave quand on sait que le premier contact avec l'école est déterminant pour la scolarité d'un enfant : en effet, dans de telles conditions, les maîtresses sont obligées de transformer leurs classes en garderie, ce qui rend impossible le rôle éducatif que devrait jouer les maternelles.

LA RENTRÉE DANS LE PRIMAIRE

Lors de sa conférence de presse, le recteur d'académie déclarait : « Nous n'avons pas de difficultés en personnel : cela va dans le Finistère, les Côtes-du-Nord et le Morbihan ». Il signalait ensuite l'ouverture de 140 classes neuves, mais aussi 113 fermetures dans le Finistère et 124 dans les Côtes-du-Nord. Qu'on fasse le solde, on a supprimé 97 classes pour le moins.

De plus, baignant dans l'optimisme gouvernemental, le recteur d'académie semble oublier que les normes ministérielles prévoyant un optimum de 25 élèves au cours préparatoire ne sont presque jamais respectées. C'est par exemple le cas à Lorient, Lanester, Auray, Ploërmel... « Si l'on songe, comme le souligne la section du Mor-Bihan du S.N.I., que 1 élève sur 3 redouble le cours préparatoire, selon les statistiques officielles, on voit combien cette situation est lourde de conséquence. Par ailleurs, la Fédération des associations et conseils de parents d'élèves de l'enseignement public de Loire-Atlantique constate aussi de son côté que « l'optimum pédagogique de 25 élèves est délibérément ignoré, alors que les classes surchargées constituent la source première des retards scolaires. Aussi assiste-t-on à une augmentation régulière de ces retards... 1 garçon sur 4 et 1 fille sur 3 seulement suivent une scolarité normale en cinq ans... ». Que 3 garçons sur 4, que 2 filles sur 3 redoublent au moins une classe durant leurs études primaires ne manque pas d'inquiéter quand on constate le nombre de classes surchargées. A La Baule-Guézy, les parents se sont mis en grève le jour de la rentrée pour ce motif.

DANS LES C.E.G. ET C.E.S.

On peut ici dégager trois faits importants :

1°) **UNE INSUFFISANCE NOTOIRE DE LOCAUX** (conséquence de la politique d'austérité du gouvernement).

Elle est particulièrement flagrante dans le Mor-Bihan où les C.E.G. de Muzillac, du Faouët, de Mauron, etc... n'ont pas vu le jour alors qu'ils étaient inscrits au V^e Plan, tandis que les C.E.S. de Pontivy, Baud, Port-Louis sont toujours en projet. A Brest, la construction du C.E.S. de Keranroux a été retardée. Dans les Côtes-du-Nord, comme le signalent les syndicats enseignants, il faudra vingt ans pour faire face aux besoins, au rythme actuel de construction. Les conséquences ? Les classes sans locaux doivent fonctionner un peu partout : c'est le cas à Quiberon, Port-Louis, Plouay, à Brest où le C.E.S. de Keranroux a trouvé refuge au lycée A.-Ronarc'h, à Quimper, où le C.E.S. Kermoyan s'est installé provisoirement au lycée de Cornouaille... A Fougères, le C.E.S. des Cotterets est ouvert avant même d'être achevé...

2°) **UNE INSUFFISANCE DES POSTES ATTRIBUES :**

Dans les Côtes-du-Nord, pour les 45 C.E.G. et C.E.S. du département, il manque au minimum 200 emplois de surveillants et secrétaires. Près de 50 % des classes de transition sont confiées à des enseignants n'ayant pas reçu de formation spécialisée. Dans le Mor-Bihan, il manque 81 postes dont 25 pour les seules classes de transition. Partout on supplée le manque de professeurs en supprimant des heures de français ou de mathématiques, ou en utilisant les enseignants en dehors de leur

spécialité. Partout « on répartit les insuffisances ». Les disciplines dites « secondaires » sont délibérément sacrifiées. C'est le cas au C.E.S. de Kerargouyat à Brest, où la plupart des classes n'ont ni enseignement musical, ni enseignement pratique, où l'anglais n'est pas assuré en 5^e de transition ; il en est de même pour l'enseignement de la deuxième langue vivante dans certains établissements de Rennes et à Liffré... On peut dire dans l'ensemble que l'enseignement artistique n'est un peu partout enseigné qu'à 50 %.

3°) **LES CONSEQUENCES DE CET ETAT DE FAIT :**

a) **Classes surchargées :**

Tout est fait pour répartir les effectifs des classes de manière à affleurer « les seuils de dédoublement » pourtant trop élevés. En Ille-et-Vilaine, de nombreuses classes devraient être dédoublées, notamment à Liffré et au Tremblay. Au C.E.S. Le Braz, à Saint-Brieuc, 26 classes sur 34 comptent 35 élèves ; au C.E.S. Tristan-Corbières à Morlaix, on relève 25 classes de plus de 35 élèves... Cette situation est quasi-générale pour les cinq départements bretons.

b) **Conditions matérielles inacceptables :**

A Kerargouyat (Brest), 26 classes fonctionnent dans des conditions déplorables. A Plouay, dans le Mor-Bihan, les classes libérées durant les séances d'éducation physique sont occupées par d'autres élèves. Au lycée de Tréguier, les dortoirs sont transformés en salles de classe ; au C.E.S. tout neuf de la Tourelle à Quimper, les réfectoires sont utilisés pour les cours ; au C.E.S. Surcouf la Motte à Saint-Servan, le bureau du sous-directeur sert de salle de cours... A Concarneau, dans le C.E.S. du Porzou, où le réfectoire ne compte que 288 places, il faut cependant servir 1 100 repas à midi, du fait d'un apport d'élèves venant du C.E.T. et du lycée ; faudra-t-il demander aux enfants d'apporter leur casse-croûte à l'école pour résoudre ce problème ?... Il y a pourtant plusieurs années que les parents d'élèves ont réclamé la création d'un groupe scolaire de 2 500 places. Il faut noter en plus que l'absence de matériel au niveau de l'enseignement pratique est préoccupante dans de nombreux établissements, et ceci plus particulièrement en zones rurales.

DANS LES C.E.T.

En Loire-Atlantique, un candidat sur deux s'est vu refuser l'entrée en C.E.T., au total 2 000 demandes d'admission ont été rejetées. Les locaux et les maîtres font cruellement défaut. L'internat de jeunes filles de la Bottière a cessé de recruter.

Cette situation se renouvelle sur l'ensemble de la Bretagne : à Tréguier où le sous-équipement scolaire est catastrophique, après maintes démarches, la municipalité a obtenu que la construction du C.E.T. soit retenue dans le premier programme triennal du 6^e Plan.

Mais la situation la plus significative se trouve sans doute dans le Mor-Bihan où les C.E.T. refusaient 1 700 élèves en 1969 ; la situation reste la même ; on note pourtant cette année que certaines spécialités ont encore des places disponibles. Quelles en sont les causes :

— De nombreux jeunes renoncent, par découragement, à préparer un C.A.P. ou un B.E.P. n'ouvrant aucun débouché en Bretagne.

— Mais surtout les C.E.T. sont uniquement implantés dans les zones les plus développées (Lorient, Vannes, Pontivy). Selon la sous-préfecture de Pontivy, il s'agit là d'une exigence des industriels eux-mêmes (2). Les zones les plus pauvres (le Nord-Ouest, le fameux triangle de la pauvreté : Le Faouët, Saint-Nicodème, Loudéac) n'ont rien : il n'y a pas, dans le Mor-Bihan, un seul C.E.T. à l'ouest de la ligne Pontivy-Lorient ! Les bouges sont insuffisantes, les communications inexistantes : les parents n'ont donc plus les moyens d'envoyer leurs

enfants en C.E.T. ! Tout ceci explique que la grève de l'enseignement technique ait été suivie en Bretagne plus largement que partout ailleurs.

LES PROBLEMES DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE

En 1968, Joseph Comiti, secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports, faisait à Rennes une déclaration fracassante : « Académie pilote, l'académie de Rennes n'a pas de problèmes, et c'est pourquoi nous l'avons choisie comme première étape d'une série de visites dans les régions ». Cet optimisme béat ne semble pas partagé par le recteur d'académie qui, lors de sa dernière conférence de presse, a avoué que c'est en éducation physique que le déficit des professeurs est le plus flagrant. Il suffit de voir la situation dans une ville comme Brest pour mesurer l'ampleur du problème :

- à Kérichen classique et moderne, il manque 11 postes sur les 25 nécessaires ;
- au technique garçons il manque 8 postes sur les 14 nécessaires ;
- au technique filles, il manque 8 postes sur les 14 nécessaires ;
- au lycée Saint-Marc, il manque 9 postes sur les 15 nécessaires ;
- au lycée Ronarc'h, il manque 4 postes sur les 8 nécessaires ;
- au lycée de l'Harteloire, il manque 6 postes sur les 12 nécessaires ;
- au C.E.T., il manque 4 postes sur les 8 nécessaires ;
- au C.E.S. de Kerallet, il manque 4 postes sur les 5 nécessaires ;
- au C.E.S. Saint-Pol-Roux, il manque 3 postes sur les 5 nécessaires ;
- au C.E.G. Proudhon, il manque 2 postes sur les 3 nécessaires ;
- au C.E.G. Jacquard, il manque 1 poste sur les 2 nécessaires ;
- au C.E.S. de Lanrédec, il manque 3 postes sur les 5 nécessaires ;
- au C.E.S. de Pen Ar C'hleuz, il manque 1 poste sur les 3 nécessaires ;
- au C.E.S. des Quatre-Moulins, il manque 3 postes sur les 6 nécessaires.

De plus, à Dinard, la classe préparatoire au professorat d'éducation physique vient d'être supprimée.

Le recrutement est donc étriqué dès le départ. On n'a jamais si peu recruté depuis six ans dans l'éducation physique, et ceci à un moment où l'on prétend instaurer le tiers-temps pédagogique dans l'enseignement primaire, et où il devrait y avoir 5 heures de gymnastique hebdomadaire dans le secondaire, ce qui n'est jamais le cas.

LA SITUATION MATERIELLE EST ENCORE PLUS PREOCCUPANTE :

Au lycée de Kérichen, l'un des mieux pourvus du Finistère, il manque les 2/3 des installations normalement prévues. A Fougères, au C.E.S. des Cotterets, le professeur d'éducation physique s'est vu attribuer... la salle de musique ! Au lycée de Tréguier, le gymnase est une ancienne chapelle... De nombreux C.E.S. sont construits sans aucune base matérielle pour la pratique de l'éducation physique. Par ailleurs, c'est, une fois de plus, en milieu rural que le manque d'infrastructure (piscines, gymnases, terrains de sports...) se fait le plus sentir.

LES PROBLEMES LIES AU BON FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

● **LE PERSONNEL DE SURVEILLANCE :**

La situation est alarmante. Il manque 1 000 emplois pour l'académie de Rennes ; la situation en Loire-Atlantique n'est guère plus brillante. C'est dans les C.E.S. et les C.E.G. que la situa-

(Suite page 6)

LA RENTRÉE SCOLAIRE EN BRETAGNE

• Suite de la page 5

tion est la plus scandaleuse : au C.E.S. J.-Macé de Saint-Brieuc, il y a 2 surveillants pour 740 élèves, au C.E.S. des Chalais à Rennes, 4 surveillants pour 900 élèves... Et encore la situation aurait été bien plus dramatique sans la grève menée par les surveillants au mois de juin dernier pour protester contre cet état de fait. Il faut savoir par ailleurs, fait particulier à l'académie de Rennes, que le nombre de maîtres d'internat et de surveillants d'internat stagiaires atteint à peine 50 % alors qu'il devrait être de 80 %. De plus, les garanties même du statut de stagiaires sont délibérément violées puisque bon nombre d'entre eux sont mis à la porte, en contradiction flagrante avec tous les textes légaux, ceci plus particulièrement dès que les surveillants ont obtenu leur licence d'enseignement. Il ne reste plus alors que l'exode ou l'inscription au chômage.

● LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET D'INTENDANCE :

Le secteur administratif est gravement déficitaire. Ainsi au C.E.S. d'Huelgoat, il manque le tiers du personnel ; à Concarneau, ce sont les 2/3 (nous avons pourtant pu constater plus haut les problèmes qui se posaient au C.E.S. de Porzou). Trois établissements n'ont pas de gestionnaires (les C.E.S. de Landivisiau et de Saint-Pol-de-Léon et l'E.N.P. de Quimper...). Les services de l'Inspection académique du Finistère fonctionnent avec 73 personnes, alors qu'il en faudrait 133. Devant cette situation, le syndicat national de l'intendance envisage un mouvement de grève dès la Toussaint.

● LES AGENTS DE LYCEE :

Dans l'académie de Rennes, 140 postes ont été créés alors qu'il en faudrait 360. De plus, comme le souligne M. Michel, parlant au nom des agents de l'éducation nationale, le matériel est périmé, les locaux trop petits. Au lycée Brizeux de Quimper, la cuisine prévue pour 500 couverts sert journalièrement 2 000 repas. Nous avons vu qu'à Concarneau, par exemple, la situation n'est guère meilleure.

ET L'ENSEIGNEMENT DU BRETON ?

Le décret du 10 juillet 1970 a donné au breton une plus grande place au baccalauréat.

L'U.D.B. ne peut que s'en réjouir, tout en rappelant que c'est l'aboutissement de l'action des associations culturelles bretonnes et plus particulièrement de « Galv », mouvement progressiste pour la défense des droits culturels bretons.

À la suite de cette décision, M. Durand-Prinborgne devait souligner, le 2 septembre 1970, qu'il attachait un grand prix à l'enseignement du breton tout en affirmant que « la reconnaissance du breton comme langue régionale ne veut pas dire que les moyens légitimement demandés soient attribués. Il est évident qu'il faudra du personnel. Pour le moment on n'en a pas les moyens. Cela tient au contexte budgétaire ». Le 21 septembre 1970, le recteur d'académie adressait effectivement une circulaire à tous les chefs d'établissements où il préconisait l'introduction des heures d'enseignement du breton dans les horaires des élèves, en prévoyant en toute priorité les cours destinés aux 6^e et aux classes terminales. Il demandait de faire appel au personnel compétent pour assurer les cours, soit en complément de service, en libérant, le cas échéant, les intérimaires de services annexes dont ils seraient dispensés, soit en utilisant les crédits normaux prévus pour les activités dirigées, soit en sollicitant l'aide financière d'organismes particulièrement intéressés à l'effort qui sera entrepris par les soins des chefs d'établissements et notamment les municipalités.

A noter d'abord qu'il sera, dans la plupart des cas, impossible, en raison du retard de la circulaire, d'intégrer le breton dans les cours normaux. Il sera très souvent repoussé à l'heure la plus tardive. Le breton, langue de notre peuple, demeure comme par le passé la langue du pauvre et « les accords légitimement demandés » ne sont pas moyennés. Seule la bonne volonté d'enseignants pourra permettre de préparer dans des conditions difficiles les élèves qui se présenteront, cette année, à l'épreuve du breton au baccalauréat. Rappelons qu'ils étaient 200 en 1969, 450 en 1970 et qu'il faut s'attendre à voir ce chiffre s'accroître sérieusement dès cette année. On peut prévoir que le ministre de l'Éducation Nationale se contentera de faibles mesures, qui ne sauraient en aucun cas nous satisfaire : pour nous, seule la création d'une licence d'enseignement du breton permettra un véritable enseignement de notre langue, en donnant les garanties nécessaires à un enseignement de qualité.

Par ailleurs, notons une fois de plus l'absurdité du découpage administratif français : l'académie de Rennes (recouvrant la région de programme Bretagne + la Mayenne) est, seule, chargée de « l'application » du décret sur l'enseignement de la langue bretonne. L'académie de Nantes n'est donc pas concernée officiellement par ces mesures qui devraient par ailleurs permettre non seulement l'enseignement de la langue, mais encore de la géographie, de la sociologie, de l'histoire... de la véritable Bretagne, celle des cinq départements.

CONCLUSION

On voit donc que le triste bilan que nous venons de dresser ne correspond en rien aux déclarations du ministre de l'Éducation nationale. Qui va être lésé par l'état de fait que nous venons de dénoncer ? Essentiellement les enfants issus des classes laborieuses qui ne trouveront pas dans le milieu familial le soutien nécessaire (éventuellement financier : leçons particulières, etc...) pour compenser ces déplorables conditions de travail. Quand on sait que l'essentiel de notre population est faite d'ouvriers, de paysans, de marins, on mesure les conséquences d'une telle politique en Bretagne !

Si, par ailleurs, le manque ou la suppression de postes d'enseignants est à imputer à la politique d'austérité du gouvernement, il ne faut pas oublier, surtout en milieu rural, qu'ils sont aussi la conséquence d'un exode qui ne fait que s'accroître : le pays se vide, donc les écoles se vident. Il nous faut rappeler ici ce que disait l'éditorial du « Peuple Breton » du mois d'octobre : « La désolation frappe la Bretagne intérieure : avec l'exode, disparaissent les entreprises et le commerce, les écoles se ferment. Un exemple parmi d'autres : la commune de Laurenan, près de Merdrignac. Elle n'a plus que 950 habitants. Elle en eut le double. À la fin des congés, tous les ans, elle voit partir la vie avec les vacanciers originaires du pays... En 1967, on lui a supprimé le train. Aujourd'hui, c'est l'école publique du Châbre qu'on lui enlève... Dans cette commune où les retraités deviennent les plus nombreux, les enfants se font rares : c'est le symptôme de la fin ».

On procède à des regroupements dans les chefs-lieux de canton, et au ramassage scolaire.

On voit alors des situations comme à Brech (Mor-Bihan) où les élèves arrivent à l'école dès 7 h 45, les jours que la classe ne débute qu'à 8 h 30 ; le car passe, le soir, une heure après la fin de la classe et le samedi trois heures après ! Ceci a pour conséquence une augmentation des charges pour les familles (transport, cantine...).

Si dans le second degré le nombre des boursiers a augmenté, il ne faut pas oublier que la somme moyenne attribuée à chaque élève est en baisse : une enquête de la Confédération syndicale des familles de Loire-Atlantique montre que chaque boursier recevait en moyenne :

479 F 91 en 1968-69,
432 F 52 en 1969-70,
426 F 48 en 1970-71.

Il en résulte que les familles les plus modestes se trouvent pénalisées.

Devant une telle situation qui met en jeu l'avenir des enfants de leur pays, les Bretons doivent se rappeler qu'elle est la conséquence d'une politique gouvernementale menée avec la complicité des notables bretons et en tirant les conclusions lorsqu'il s'agira de renouveler leurs élus locaux.

P. DORVAL - P. LE BRAS.

(1) Cette augmentation ne doit pas faire illusion, le taux de la natalité en Bretagne est en baisse très sensible comme le prouvent les statistiques gouvernementales. Il faut simplement en chercher la raison dans l'habitude de plus en plus répandue d'envoyer les enfants en bas âge à l'école, les maternelles préparant déjà l'entrée en primaire.

(2) Notons à ce propos que les syndicats de l'enseignement technique ont regretté l'ouverture d'établissements techniques par des syndicats patronaux comme à Fougères, Saint-Malo et Rennes.

●●●●

DANS LE PROCHAIN NUMERO, UNE INTERVIEW DE M. HERVE CADIOU, délégué du S.N.I. (Syndicat National des Instituteurs) à la C.A.P.A. (Commission Administrative Paritaire Académique).

PONT-DE-BUIS : LA GREVE AUX CONSTRUCTIONS TELEPHONIQUES DE BRETAGNE

Les 250 employées des Constructions Téléphoniques de Bretagne (C.T.B.) étaient fin octobre à leur cinquième semaine de grève. Elles ont défilé à Pont-de-Buis, à Quimper, avec des pancartes et en chantant des refrains revendicatifs. Elles ont distribué des tracts pour demander à la population de Pont-de-Buis s'il était normal que leur salaire soit à 3,50 F, c'est-à-dire au prix du SMIC, alors que les entreprises parisiennes du groupe DUPAËPE, dont la CTB est une succursale, paient leurs employés au tarif horaire de 4,60 F.

UNE USINE « DECENTRALISEE »

Le PDG parisien de la CTB s'est plaint des difficultés de son entreprise, de la loi implacable de la concurrence, de la nécessité de produire au plus bas prix pour trouver plus sûrement des débouchés. Bien sûr...

Pourtant, on sait les avantages que rencontre ce genre d'entreprise « décentralisée » (avec un PDG parisien). En l'occurrence la CTB n'a pas payé de patente jusqu'en 1968, c'est-à-dire pendant les cinq années qui ont suivi l'ouverture.

Elle connaît, d'autre part, maints avantages notamment la prime d'encouragement pour la création d'emplois.

M. Depaëpe fait vivre de centaines de personnes à Pont-de-Buis, c'est un bienfaiteur, disent les notables et ceux qui les écoutent. Pourtant la direction n'hésite pas à déclarer : « Si nous sommes venus nous installer ici, c'est que nous savions que nous aurions trouvé de la main-d'œuvre en quantité suffisante, et que, de ce fait, nous pourrions pratiquer une politique de bas salaire... » (« Le Télégramme », 13 octobre 1970).

« L'entreprise est prospère, réalise des bénéfices et effectue de nouveaux investissements importants » souligne la CFDT (communiqué dans la presse, le 12 octobre 1970). Malgré cela, le PDG Depaëpe s'est plaint que les redevances communales pèsent lourd dans le budget de l'entreprise (précisons tout de suite que Depaëpe est sur la liste des conseillers municipaux).

LE JEU DE Mme PLOUX

Mme Ploux, députée-maire UDR de Pont-de-Buis, s'est présentée sur la situation des jeunes filles (22 ans de moyenne d'âge) de la CTB. Elle leur a dit qu'il ne

fallait pas s'inquiéter, que tout s'arrangerait. Elle a promis d'alerter le Bureau d'aide sociale et... en conséquence a demandé la liste (ça peut servir) des grévistes de sa commune (« Ouest-France » 17 octobre 1970). Pour un responsable municipal, prendre la défense des travailleurs de sa collectivité, c'est un devoir. Mme Ploux s'est même laissée prendre en photo dans la presse régionale au milieu des jeunes grévistes. N'est-ce pas beau ?

Il est bon cependant de rappeler que Mme Ploux n'éprouve aucune difficulté à voter avec la majorité les lois qui portent atteinte aux intérêts des travailleurs :

— 1963 : loi anti-grève.
— 1967 : ordonnance sur la Sécurité sociale.

D'autre part, Mme Ploux, dont le mari fut directeur de la Poudrerie de Pont-de-Buis, a voté le 26 juin 1970, aux côtés de la majorité de l'Assemblée Nationale, la loi portant réforme des poudres. Nous disions, à propos du démantèlement des Etablissements d'Etat (n° 80, juin 1970) : « Si le gouvernement le décide, pourquoi Mme Ploux ne voterait-elle pas demain la liquidation de la poudrerie de Pont-de-Buis ? ».

Tandis que le directeur de la CTB se plaignait de la lourdeur des redevances

communales, Mme Ploux, s'en est tirée à lui vigoureusement au sujet des avantages concédés par la commune à l'installation et au développement de la dite société. Clause de style ? Tactique ? Cependant la collusion du patronat et de la municipalité a été éloquentement illustrée par la présence de M. Depaëpe sur la liste des conseillers municipaux.

Mme Ploux, cessez la comédie ! Cessez de vouloir montrer favorable aux grévistes quand vous avez voté la loi anti-grève. Cessez de paraître soucieuse de progrès social quand vous avez voté les ordonnances sur la Sécurité Sociale.

QU'AUX MUNICIPALES, LES TRAVAILLEURS S'EN SOUVIENNENT : ne plus renouveler les mandats de Mme Ploux, Depaëpe et autres traîtres à leur cause.

Michel FLOCH

CAFE DES MOUETTES
GUINNESS A LA PRESSION
PORT DE COMMERCE
BREST - Tél. 44-33-21

LES PAYSANS BRETONS EN LUTTE

RÉPRESSION SYNDICALE :

UN JEUNE AGRICULTEUR CONDAMNÉ

Un jeune agriculteur du Finistère, François Gourmelon, responsable syndical C.D.J.A. du secteur de Saint-Renan, a été inculpé « d'entraves à la liberté des enchères », pour avoir dénoncé les prix exorbitants de la terre et le système scandaleux des enchères.

LES FAITS : 9 hectares, faisant partie



Cliché « Le Peuple Breton »

Une pancarte révélatrice de la manifestation de soutien à F. Gourmelon, le 20 octobre à Brest.

d'une exploitation de 18 hectares, devaient être mis en vente pour un prix total, tous frais compris, de 22,9 millions de francs, soit plus de 2 millions et demi l'hectare ! Le C.D.J.A. mandate alors l'un de ses membres, F. Gourmelon, pour encadrer la centaine d'agriculteurs solidaires du fermier (qui voit s'envoler la moitié de son exploitation et ne peut bien sûr acheter ses 9 ha), et pour dénoncer une nouvelle fois la spéculation foncière. Après sa prise de

parole, faite avant le début des enchères, aucun acheteur ne se manifeste. La propriétaire porte alors plainte pour entrave à la liberté des enchères et F. Gourmelon est inculpé. Le 27 octobre, il est condamné à 1 500 F d'amende et 5 000 F de dommages et intérêts.

C'est en fait une nouvelle fois le syndicalisme agricole qui est visé, à travers l'un de ses membres dûment mandaté par le Centre départemental.

L'AFFAIRE GOURMELON : COMMUNIQUE A LA PRESSE DES SECTIONS DE BREST DE L'U.D.B.

Les sections de Brest de l'U.D.B. tiennent à manifester leur entière solidarité aux organisations syndicales paysannes, et particulièrement au militant agricole François Gourmelon, aujourd'hui victime d'une forme de répression.

François Gourmelon, personnellement poursuivi pour « entrave à la liberté des enchères publiques », était en fait le porte-parole d'une organisation syndicale ayant décidé d'attirer l'attention de l'opinion publique sur la spéculation foncière et l'absence totale de protection légale des agriculteurs en ce qui concerne leur outil de travail.

Sensibilisées par l'injustice flagrante dont est victime François Gourmelon, les sections de Brest de l'U.D.B. tiennent à lui manifester toute la sympathie qu'elles éprouvent pour son acte courageux de militant, et réprovoquent fermement toute poursuite engagée contre lui. Elles tiennent également à apporter leur soutien actif à toute manifestation de défense de François Gourmelon.

LOIS FONCIÈRES :

LE STATUT DU FERMAGE MENACÉ

On sait que trois projets de lois foncières ont été approuvés en première lecture par l'Assemblée Nationale, le 26 juin dernier. Ces projets vont être prochainement soumis au Sénat. Or, tandis que les organisations syndicales de l'Hexagone, à l'exception du M.O.D.E.F., se félicitent de ces projets, le syndicalisme régional (F.R.S.E.A.O. et C.R.J.A.), et particulièrement breton, s'y oppose farouchement et demande leur retrait pur et simple.

De quoi s'agit-il ?

Les projets fonciers concernent essentiellement trois points : l'institution de baux à longue durée pour les fermiers, la création de groupements fonciers agricoles entre propriétaires, la création de sociétés agricoles d'investissement foncier ayant pour but d'attirer des capitaux en agriculture, en particulier dans le foncier (séparation entre propriété foncière et exploitation). Quoique concernant des points différents, ces projets n'en ont pas moins une remarquable cohérence amenant à libéraliser la législation actuelle, au profit des propriétaires, par un détournement du statut du fermage, ce qui prépare un enterrement à long terme de ce dernier.

Pour les BAUX A LONG TERME, le projet prévoit un bail de 18 ans (au lieu de 9), mais supprime le droit au renouvellement automatique à la fin de ces 18 ans. Ainsi que ferait par exemple un fermier qui, après avoir souscrit un bail de longue durée à 30 ans, se retrouverait sans exploitation à 48 ans ? Le droit au renouvellement du bail dans le cadre du statut actuel du fermage fait que, dans l'ensemble, les fermiers restent sur une exploitation en moyenne trois fois 9 ans, soit 27 ans.

En outre, le projet prévoit :

- l'impossibilité pour le fermier de céder son bail à l'un de ses enfants ;
- la libéralisation du montant du fermage ;
- la perspective de supprimer l'indemnité de sortie : les investissements réalisés par le fermier ne lui seraient pas remboursés, étant considérés comme amortis cinq années après la durée du bail de 18 ans.

On risque donc de revenir à la situation d'insécurité qui était celle des fermiers et métayers avant 1945. Ceci d'autant plus que le projet des GROUPEMENTS FONCIERS AGRICOLES (groupements entre propriétaires) prévoit que ces G.F.A. pourraient exploiter eux-mêmes leurs fermes et ne seraient pas tenus de rester dans le cadre du statut du fermage : on risque donc de revenir à une nouvelle forme de métayage et de voir les fermiers un jour chassés de leur exploitation et remplacés par des exploitants salariés. Ce projet fournit en définitive aux propriétaires un excellent moyen d'éviter le fermage et ses inconvénients.

En ce qui concerne les SOCIÉTÉS AGRICOLES D'INVESTISSEMENTS FONCIERS (S.A.I.F.), le syndicalisme breton craint qu'elles ne soient que des sociétés anonymes sur lesquelles les agriculteurs risquent de n'avoir aucun contrôle. Le M.O.D.E.F. estime à juste titre que ce projet peut aboutir à « la prise en main de grandes exploitations par les banques », car « même si les sociétés ne peuvent exploiter par elles-mêmes, il sera toujours facile pour leurs bailleurs de fonds de constituer des sociétés civiles d'exploitation qui, une fois que les fermiers auront été évincés, deviendront fermiers des SAIF ».

C. CANEVET

LES PRODUCTIONS ANIMALES BRETONNES EN DANGER

Les motifs de mécontentement ne manquent pas pour les agriculteurs bretons. Outre les projets de lois foncières remettant en cause le statut déjà peu brillant du fermage, l'agriculture bretonne connaît actuellement de graves difficultés économiques particulièrement dans le domaine des productions animales.

— Le prix du lait à la production n'a pas encore rattrapé le prix communautaire européen (différence liée à la dévaluation de 1968) ; aussi les producteurs bretons exigent-ils que le prix à la production soit augmenté de 3 centimes au litre. Environ 15 000 paysans ont manifesté le 5 octobre dernier dans les cinq départements bretons, alors que dans les départements voisins de l'Ouest, on s'est contenté de distribuer des tracts. Les récentes mesures gouvernementales du 7 octobre mesurées n'ont relevé ce prix que de un centime seulement. Les agriculteurs demandent aussi qu'à l'avenir, le prix du lait soit déterminé sur son prix de revient réel : les calculs font apparaître un prix de revient de l'ordre de 55 centimes le litre, alors que le prix indicatif actuel est en France de 48 centimes seulement ! (prix réel en Bretagne : en moyenne 0,44 centimes le litre, prix communautaire : 0,51 centimes).

— Nous avons déjà parlé dans notre dernier numéro de la situation catastrophique dans le secteur avicole, aussi bien pour les œufs que pour la volaille. Ces difficultés viennent d'ailleurs d'éclater au grand jour avec la démission des responsables des Comités économiques régionaux de l'œuf et de la volaille. Ces difficultés sont liées pour l'essentiel aux règlements du Marché Commun Agricole dont le caractère libéral interdit toute intervention pour réorganiser le marché.

— Enfin, la production porcine va connaître elle aussi de durs moments dans les mois à venir, ce qui risque de briser l'expansion de cette branche en Bretagne et va précipiter l'élimination des petits producteurs. Les cours du porc ne cessent en effet de dégringoler.



Cliché « Le Peuple Breton »

LA MANIFESTATION DES AGRICULTEURS DU NORD-FINISTÈRE LE 5 OCTOBRE A BREST

Il s'agissait, comme nous l'indiquons plus haut, de réclamer une augmentation de trois centimes du prix du lait à la production (prix actuel 0,44 F au producteur, 0,94 F au consommateur). Plusieurs centaines d'agriculteurs participaient à un meeting où l'on pouvait noter la présence d'un fort pourcentage de jeunes exploitants, qui sont décidés à ne plus s'en laisser conter, comme l'indiquent les pancartes qu'ils arboraient (celles de notre cliché plus haut) « Duhamel, tu nous pompes de l'air ! », etc..., mais sont prêts à passer à l'action. « S'il le faut, nous irons le chercher notre salaire », disait par ailleurs M. Rault, vice-président de la F.D.S.E.A. du Morbihan.

Espérons que nos camarades agriculteurs seront venus nombreux aux manifestations du 28 octobre, pour l'industrialisation de la Bretagne.

Section de Brest-Centre.

BAR ECOSSAIS

243, rue Jean-Jaurès

BREST - TÉL. 44-70-08

Librairie H. DANIGO

Livres d'occasion en breton
et concernant la Bretagne
— Catalogue périodique —

17, rue Marc-Sangnier - QUIMPER

Chaque mois

armor

magazine mensuel de l'actualité bretonne

en vente partout
10, rue Vicairie - Saint-Brieuc

MARCELLIN

REPRESSION

Nos lecteurs et nos amis savent ce qui nous sépare sur le plan politique de ceux qu'il est convenu d'appeler les gauchistes et notamment du courant « maoïste ». Nous n'avons ni la même façon d'apprécier la situation, ni la même démarche : la lutte des classes n'est pas une notion périmée pour nous et la conscience que nous en avons nous met en garde contre le danger de sous-estimer nos adversaires : le capitalisme et son indissociable expression coloniale en Bretagne.

Conscients du rapport des forces, de l'immense travail de désaliénation que depuis la création de l'U.D.B. nous

n'avons pas cessé de fournir pour que le travailleur s'éveille à la double conscience de prolétaire et de Breton, base d'un véritable internationalisme, nous condamnons le déplacement de la nature des ennemis qui fait que le Parti Communiste et souvent les organisations syndicales deviennent le point privilégié des attaques des groupes gauchistes (« Séguy au poteau » est tout aussi bien leur slogan que celui de la C.F.T.). Nous ne nous étendrons pas plus longtemps sur des divergences — ce ne sont pas les seules — qu'il était nécessaire de rappeler pour mieux comprendre notre prise de position.

LES LIBERTES EN CAUSE

LA LIBERTE DE LA PRESSE

M. Marcellin a recours à tout l'arsenal : la loi de 1893, nommée à l'époque « loi scélérate », punissant la provocation directe au meurtre, au vol, à l'incendie, a été appliquée ; mais, fait nouveau en matière de délits de presse — qui montre bien la méthode de M. Marcellin — les directeurs de la « Cause du Peuple » ont été arrêtés et détenus préventivement. Le pouvoir joue sur l'ambiguïté et l'imprécision du cadre juridique dans lequel la répression s'exerce : ainsi il a fallu deux ans au Conseil d'Etat pour statuer sur un recours en annulation du décret du 12 juin 1968 (dissolution des divers groupes gauchistes). Deux ans ! alors que dans un cas semblable on a affaire à une procédure d'urgence.

LA LIBERTE D'ASSOCIATION

La dissolution de la Gauche Prolétarienne, le 27 mai 1970, a été justifiée par M. Marcellin comme possibilité d'arrêter comme il l'entendait ses animateurs sous le prétexte de reconstitution de ligue dissoute beaucoup plus que comme une nécessité d'ordre public : « Je pense que la dissolution nous permettra d'intenter des poursuites à l'encontre des responsables de la Gauche Prolétarienne qui ne manqueront pas d'essayer de reconstituer leur mouvement et de poursuivre leur action. »

PRIVATION DES DROITS CIVIQUES ET LOURDEUR DES CONDAMNATIONS

La condamnation de M. Levy-Leblond (4 mois de prison avec sursis et 4 000 F d'amende) pour avoir inscrit des slogans politiques sur un édifice public était déjà un avertissement. Les condamnations prononcées le 6 octobre par la Cour de Sûreté de l'Etat sont un autre plus sérieux : des peines supérieures à celles que demandait l'avocat général et l'application de l'article 42 du Code pénal. Il faut savoir ce que contient cet article 42 : Ceux à qui il s'applique cessent d'être des citoyens et des pères de famille. Nous pouvons faire nôtre cette phrase de M^e Charles Lederman : « Le pouvoir use aujourd'hui d'armes prétendument légales sans doute pour frapper ceux qu'il a décidé de poursuivre actuellement, mais avant tout pour tenter d'accoutumer l'opinion publique à d'autres condamnations, dans d'autres circonstances, contre les militants des organisations ouvrières et démocratiques. »

Le régime gaulliste se caractérise

DE LA CENSURE A LA SUPPRESSION DE L'OPPOSITION

M. Bourges s'était ridiculisé avec l'affaire du film « La Religieuse ». Plus grave est l'interdiction qui frappe le film « La Bataille d'Alger » pour on ne sait quelle raison d'ordre : pression des groupes d'extrême droite ou volonté délibérée de ne pas considérer le citoyen comme majeur.

Film qui n'avait aucune intention politique, « le Condé » devient un film politique qui ne peut être programmé parce que M. Marcellin demande des coupures représentant des dizaines de minutes de projection (!) : la police et ses méthodes y sont montrées telles qu'elles sont parfois. On connaît la

susceptibilité du ministre sur ce qui touche à l'honneur de la police.

« Celle-ci est trop souvent attaquée avec sottise et au mépris de la vérité par des émissions de télévision, de radio, des films ou des articles de presse. Cette accumulation de mensonges, de stupidités et de grossièretés ne démontre au bout du compte que la vulgarité et la bassesse de leurs auteurs. »

« Comment réagir ? Pour répondre, il faut juger chacune de ces attaques à sa juste valeur et donc distinguer : les critiques faites de bonne foi sur le fonctionnement d'un service public qui compte un très grand nombre de fonctionnaires, relèvent de la liberté d'expression, qui est un des droits fondamentaux de notre démocratie. » (Sic).

Faut-il rappeler que M. Marcellin avait souhaité faire des C.R.S. un petit état policier dans « l'Etat policier » ?

Le procès de Lyon (mort du commissaire Lacroix en mai 1968 à Lyon), le verdict qui innocentait deux accusés détenus depuis deux ans, les réactions à ce verdict montrent la situation spéciale de la police dans l'Etat.

Il est pour le moins curieux que deux personnalités comme MM. Léo Hamon et Edgar Faure aient choisi ce moment pour évoquer la possibilité d'une seule et même famille, la majorité où il y aurait la place pour toutes les tendances ; concluez vous-mêmes : plus besoin d'opposition et vive un seul parti en France : le parti du gaullisme et de toute la droite réunis.

Nous savons l'ambiguïté des libertés dans un Etat bourgeois et nous luttons contre celui-ci pour la liberté dans le socialisme.

UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE.

INTERBAU :

LA DÉPORTATION ORGANISÉE

Un nouveau scandale particulièrement révoltant et qui montre le degré d'exploitation dont sont victimes les travailleurs bretons, vient d'éclater : l'affaire d'Interbau, entreprise allemande qui recrutait des ouvriers du bâtiment en Bretagne par l'intermédiaire de l'Agence Nationale de l'Emploi de Nantes.

Nous ne retracerons pas la chronologie des faits, mais nous nous attacherons à démontrer combien il est vrai que le peuple de Bretagne est l'objet d'une exploitation honteuse par le capitalisme européen avec la complicité bienveillante du pouvoir français.

Rapprochons quelques faits :

— **A Rennes** : on embauche une soixantaine d'ouvriers à des conditions de salaires très supérieures à celles de chez nous pour travailler en Allemagne. Le nom de celui qui embauche ne figure nulle part sur la feuille de contrat signée de façon illisible. Donc pas de responsable. Arrivés Outre-Rhin, les ouvriers qualifiés font du travail de manœuvre changeant d'entreprises au gré des patrons. Salaire dû non payé. Retour en Bretagne en stop.

— **A Nantes** : l'Agence Nationale de l'Emploi propose par petites annonces des emplois en Allemagne.

— Des ouvriers quittent leur travail sur place pour signer un contrat avec le directeur d'Interbau qui n'est jamais venu. Alors l'agence propose du travail à Metz ; où on leur offre du

travail à Francfort ; où il n'existe pas de places correspondantes à la qualification de ces ouvriers bretons. Retour ; pertes d'allocations familiales, perte d'emploi, pas de possibilité de s'inscrire au chômage.

— Interbau attaque Interbau pour dénoncer l'inscription de son nom par une autre entreprise ! Ne serait-ce pas là une manœuvre pour sauver son « Honorabilité » dans une affaire qui a mal tourné ?

— Le 1^{er} octobre 1970 le directeur du cabinet du ministre du Travail, M. Sabouret, déclare : « Il convient de ramener l'affaire à sa juste proportion », et le ministre de préciser : « L'Agence pour l'Emploi de Nantes a joué son rôle HABITUEL avec sérieux et ne saurait être mise en cause dans cette affaire. » Doit-on comprendre que cette agence a pour rôle habituel de recruter des Bretons pour l'Allemagne ? N'est-ce pas là reconnaître implicitement la Bretagne comme une réserve de main-d'œuvre ? Quant à apprécier la juste limite de cette affaire, seuls les travailleurs bretons ont droit de le faire ; ce sont eux les victimes et non pas M. Sabouret.

Comme ces Portugais amenés par convoi de Paris, en août, pour nettoyer les usines Citroën de Rennes, notre peuple saura que sa libération passe par la destruction de ce système où le riche promène le pauvre comme un bétail à travers l'Europe.

SECTION DE RENNES.

POBL VREIZ

« POBL VREIZ », édition bretonne du « Peuple Breton », est le journal de l'U.D.B. Il exprime en breton le combat pour le socialisme. Il comprend pour le moment l'édition et la chronique du « Problème breton de Brest à Nantes ».

ATTENTION, la trésorerie de « Pobl Vreiz » est indépendante de celle du « Peuple Breton ».

FORMULAIRE D'ABONNEMENT A RETOURNER (découpé ou recopié)
A « POBL VREIZ », BOITE POSTALE 713 — 35 - RENNES

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

SOUSCRIT UN ABONNEMENT ORDINAIRE : 5 F *

DE SOUTIEN : A partir de 15 F *

CI-JOINT LE REGLEMENT PAR Chèque postal * Mandat-lettre *

Chèque bancaire *

* (Rayer la mention inutile)

Les chèques doivent être libellés sous l'intitulé suivant :

POBL VREIZ B. P. 713, 35 - RENNES - C.C.P. Rennes 2746-79

Courrier des lecteurs

« I should be grateful if you would send me the following issues of your paper, « Le Peuple Breton », n° 73, 75, 76, 78, 79, 81, 83. I am interested in the articles entitled « Agriculteurs Bretons et le Marché Commun », by C. Canevet. »

S.V., Ennis Co. Clarc (Irlande).

« (...) N'y aurait-il pas un lien, une analogie, entre la loi sud-africaine sur la délimitation territoriale des groupes raciaux et ce qui se passe en Bretagne ou en Occitanie par exemple. N'aurait-on pas peur que nous nous reconnaissons ? ».

M. G. Villenave d'Ornon.

(NOTRE CORRESPONDANT NOUS RAPPELLE L'INTERDICTION FAITE PAR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR A LA BROCHURE « APARTHEID ET CABORA-BASSA » DE PARAÎTRE EN FRANCE : VOIR « LE MONDE » DU 18 SEPTEMBRE 1970).

« Avec tous mes compliments pour votre dynamisme et mes souhaits de plus en plus grande diffusion de vos publications que je suis depuis leurs débuts, satisfait de constater les progrès accomplis par un travail acharné et sans compromission, ni poudre aux yeux. »

J. C., 83 - Hyères.

« Je tiens tout d'abord à féliciter votre organisation pour l'intérêt qu'elle porte à l'essor de notre Bretagne, à la solution de ses problèmes sociaux et culturels. »

J'aimerais si possible étudier davantage votre programme d'action et éventuellement, si vous acceptez, adhérer à votre groupement. »

J. F., Morlaix.

« Emigré en Haute Normandie, je vous demanderai de bien vouloir m'indiquer s'il existe une section de parti dans la région de Rouen et, dans l'affirmative, avec qui doit-on prendre contact pour y adhérer. »

J. M. M., Morigny-la-Pommeraye.

« (...) J'aurai par la suite à vous écrire une plus longue lettre, car je travaille dans une assez grande usine ; mes sentiments bretons sont bien connus, et je suis le plus souvent ridiculisé, mais qu'importe, au contraire je suis fier d'être Breton. »

« Vive la Bretagne socialiste et libre. »

A. R., 35 - Saint-Servan.

« Ces dernières vacances que j'ai passées en vacances, j'ai eu occasion de lire avec intérêt « Le Peuple Breton » et de discuter avec les militants de l'U.D.B. Breton déporté, je vous apporte mon concours pour la libération de la Bretagne et à la construction d'une Bretagne socialiste. J'ai d'ailleurs eu occasion de travailler avec vous, en janvier 69, pour le soutien aux objecteurs que vous nous apportiez, alors que j'étais enchaîné par les forces militaires. Dans la valise qui m'accompagne dans mes pérégrinations, plusieurs affiches U.D.B. avaient leur place. »

N. H., 45 - Briare.

FAITES LIRE « LE PEUPLE BRETON ». ABONNEZ VOS AMIS.

**PEINTURE - VITRERIE
PAPIERS PEINTS
Décors - Revêtements**

HENRI LE LANN

44, rue de l'Eglise, 44

BREST-RECOUVANCE

Tél. 44-81-38

TOUTES MOQUETTES ET PLASTIQUES

— voué à la Grappe fleurie — son âme alcoolico-celte en a été ébranlée — une reconnaissance presque éternelle.

— a quand même l'impression d'avoir été, une fois de plus, pris pour une cruche.

— se prend parfois à parcourir « Armor », le magazine de la bourgeoisie bien pensante bretonne, qui « accueille les opinions de tous les Bretons », avec cependant un penchant marqué pour les notables, tels de Bennetot, Amman, Cressard, grands défenseurs de la Bretagne s'il en est, dont les signatures voisinent avec des reportages du plus haut intérêt pour l'avenir de notre pays.

— a ainsi tout particulièrement apprécié dans les derniers numéros : « Une nouvelle sainte bretonne à Kérizinen », le « Lourdes des pauvres » (n° 11), « Madame Guichard magnétisante à Binic » (n° 13) et dans le même numéro, un dérivatif article « prospectif » sur la Bretagne en l'an 2000.

— apprend à la lecture des dossiers mensuels « Cités de Bretagne » que décidément, les villes bretonnes, vues par leurs notables, sont toutes des villes modèles en pleine expansion et quasiment sans problèmes : « Carhaix, plaque tournante de la Basse-Bretagne, offre un exemple tout particulier de développement en Bretagne intérieure » (n° 14) ; « Lannion : une prodigieuse aventure » (n° 6) ; « Un petit pays sous le signe du soleil : Le Méné » (n° 13), etc...

— s'étonne cependant de n'avoir jamais l'occasion de lire dans ce « Magazine de la Bretagne » des articles relatant les luttes des travailleurs bretons et se permet quelques suggestions : Les affaires « France - Elevage » et Petitjean, les grèves de « Sambre et Meuse » ou de la C.T.B. de Pont-de-Buis, le procès Gourmelon, la journée du 28 octobre...

Chronique internationale

LA REPRESSION AU PAYS BASQUE

Le Peuple Breton avait en son temps informé ses lecteurs de la situation intolérable du peuple basque péninsulaire, en diffusant le numéro spécial d'Enbata sur la torture au Pays Basque (1).

Les éditions Maspero viennent de publier un ouvrage collectif, traduit du basque, qui complète cette information indispensable : La Répression au Pays Basque (2). Quatre chapitres d'introduction, un peu disparates, mais très précieux, exposent la situation d'Euzkadi dans tous les domaines, depuis 1950 à nos jours. Ils décrivent de façon saisissante la montée irrésistible du mouvement révolutionnaire E.T.A. (Euzkadi ta Azkatasuna : Euzkadi et Liberté). E.T.A., et notamment son Front militaire, inflige de sérieux revers aux forces d'occupation de l'Espagne franquiste.

Ce renouveau du peuple d'Euzkadi a engendré une vaste répression qui, pour démanteler les réseaux de patriotes révolutionnaires basques, n'hésite pas à faire torturer les femmes et les prêtres. Ce livre est le long catalogue, atroce et insoutenable, des méthodes nazies dont souffrent les Basques. Quelques témoignages, parmi des centaines d'autres :

URTEAGA (Tolosa). Torturé par la Garde civile de Saint-Sébastien pendant trois jours ; une grande partie du cuir chevelu lui a été arraché.

OSA EDUARDO (Tolosa). Torturé pendant trois jours en présence de son épouse pour essayer de déséquilibrer celle-ci et de lui arracher une confession.

ARRIZABALAGA (Ondarroa) (3) et ARRANBURUZABALA (Mondragon). Torturés par le lieutenant Muneca. Arrizabalaga fut pendu par les pieds du troisième étage pendant plusieurs heures ; Arranburuzabala eut plusieurs côtes brisées.

ARANA SABINO. Torturé à Gasteiz (Vitoria) par le sergent Lopez pendant quatre jours. On lui arracha les ongles de huit doigts.

ZUBIAGA, ZUMALDE, IBANEZ. Torturés pendant vingt-huit jours dans les locaux du gouverneur civil de Saint-Sébastien par l'inspecteur Saiz. Entre autres tortures, on leur arracha une grande partie de la dentition. A Ibanez, il fut refusé l'usage des W.C. ; il dut ainsi faire ses besoins sur la chaise à laquelle il était attaché.

CENTOL, ARAKAMA, URTEAGA, OSA, ainsi que d'autres patriotes basques furent torturés par le sergent Lopez et le sadique Losada.

A travers ces longues listes de patriotes torturés et assassinés, nous parvient la voix d'Euzkadi, une voix puissante et douloureuse qu'on n'étouffera pas. Redisons-le : on torture en Euzkadi, on torture au Brésil, on torture en Grèce, on torture un peu partout dans le monde, mais jamais nous ne devrions nous y habituer. Il ne doit pas exister d'accoutumance à la torture et à l'oppression.

Regrettons que la presse parisienne et les partis français de gauche, pourtant en mesure de s'informer, soient bien lents à s'émouvoir de la répression au Pays Basque. Y aurait-il une bonne et une mauvaise torture, celle dont on parle et celle dont on ne parle pas ?

En ce mois de novembre 1970, six militants d'E.T.A. doivent être jugés selon la loi de « banditisme et terrorisme ». Voici les peines requises contre eux :

— Eduardo Uriarte Romero : peine de mort et 90 ans de prison ;

— Francisco Javier Ico de la Iglesia : peine de mort et 70 ans de prison ;

— Joakin Gorostidi Artola : peine de mort et 40 ans de prison ;

— Francisco Javier La Arena Martinez : peine de mort et 40 ans de prison ;

— Mario Anandia Nachiondo : peine de mort et plusieurs années de prison ;

— José Maria Dorronsoro Cebrio : peine de mort et plusieurs années de prison.

On ne peut, sans réagir, laisser assassiner ces militants de notre cause. Tous les démocrates dignes de ce nom doivent lutter contre la dictature fasciste qui s'abat en particulier sur le peuple basque.

K. P.

(1) Supplément au n° 70 du « Peuple Breton ».

(2) Batasuna : La Répression au Pays Basque, Cahiers Libres 177 - 178, Maspero, 11,50 F.

(3) Condamné à mort en novembre 1969 par un tribunal militaire de Burgos, dont la peine fut commuée en détention à vie grâce à la réaction du peuple basque et à l'intervention des organismes internationaux. L'U.D.B. organisa en Bretagne une campagne en sa faveur.

LIBRAIRIE

«Brentano's»

Tous les livres français et étrangers

★

7, quai Chateaubriand - RENNES

Tél. 40.70.32

LES RÉGATES

— Snack - Bar —

Dans un cadre agréable...

...Service à toute heure

(FERMETURE LE SAMEDI)

94, avenue du Mail

RENNES - Tél. 59.10.82

Abonnez-vous au « Peuple Breton »

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

SOUSCRIT UN ABONNEMENT ORDINAIRE : 12 F *
ETRANGER (par avion) 20 F. *

DE SOUTIEN : à partir de 20 F *

CI-JOINT LE REGLEMENT PAR Chèque postal * Mandat-lettre *

Chèque bancaire *

(* Rayer la mention inutile).

Les chèques doivent être libellés sous l'intitulé suivant : « Le Peuple Breton » B. P. 713, 35 - Rennes - C.C.P. Rennes 2365-76.

NASSER

Nous ne jugeons pas ici toute l'action de Gamal Abdel Nasser. Mais quelles que soient par ailleurs les problèmes internes de son pays, nous rappelons certains faits historiques :

1936 : indépendance de l'Egypte vis-à-vis de l'Angleterre ;

1952 : Farouk-le-mondain est chassé par Nguib ;

1953 : Gamal Abdel Nasser et quelques officiers progressistes de l'armée égyptienne prennent le pouvoir.

Dès ce moment, il s'est affirmé comme le libérateur de son pays du joug impérialiste anglais, puis comme le plus célèbre leader du mouvement anti-colonialiste arabe.

LE PROBLÈME BRETON DE BREST A NANTES

COTES-DU-NORD

CAULNES : Inauguration bidon.

Après deux ans de fonctionnement, le collège agricole de Caulnes a été inauguré avec faste par M. Pléven, le préfet et des députés gaullistes. Le Breton devenu ministre français de la Justice, devait déclarer : « Plus un pays est industrialisé et plus il a besoin d'une agriculture bien équipée, moderne et forte ».

Il ne parlait sûrement pas pour le canton de Caulnes dont la population a diminué de 2,8 % entre 1962 et 1968, ni pour les Côtes-du-Nord dont la population active a diminué de 3 600 en 6 ans.

Inauguration de salles des fêtes, d'hospitaux psychiatriques, de maisons de vieux : tout est prêté de venue de ministres et de discours satisfaits, (quatre ministres dans les Côtes-du-Nord, le deuxième week-end d'octobre). Pendant ce temps, les colonisés applaudissent et la Bretagne crève.

FINISTERE

CARHAIX : Chemin de fer à vendre.

La presse régionale a publié des communiqués de la SNCF sur la vente du balast de deux lignes du réseau breton. Il s'agit des secteurs Carhaix - Rospenden et Carhaix - Loudéac. Ces mesures vont, une fois de plus, à l'encontre des promesses concernant le maintien en état des voies ferrées. La SNCF semble très pressée de liquider cette affaire et on ne voit pas le moindre notable protester.

BREST :

— Grève illimitée à l'entreprise Le Pape.

Les employés de l'entreprise Le Pape à Brest (charpente métallique) ont déclenché une grève illimitée. Outre les salaires, les revendications portent sur la révision des classifications.

— 400 ouvriers en grève dans le carénage.

Près de 400 ouvriers de trois entreprises de carénage (« toilette des navires ») ont suivi la grève amorcée par les Applications Techniques de l'Ouest : ils réclamaient des salaires plus élevés, alignés sur la métallurgie, de meilleures conditions de travail et de sécurité.

— Débrayages à la CSF.

Les travailleurs de la CSF ont débrayé à la demande de l'intersyndicale CFDT - CGT. Les revendications principales portent sur les salaires, toujours très inférieurs à ceux qui sont pratiqués à Paris par la même entreprise.

SEZNEC-MERLET

S.M.Jr

1 et 3, rue Kereon

29 S - QUIMPER

Tél. 95.12.04 et
95.15.72

UNE MODE...

UN STYLE...

MELLAC : Fausse décentralisation,

Une conserverie de Concarneau envisage de venir s'installer à Mellac, près de Quimper : prime de décentralisation, main d'œuvre plus nombreuse et sans tradition industrielle, l'entreprise y a tout intérêt. Ce sont souvent de tels déplacements d'usine (comme la SPLI en Ille-et-Vilaine), qui sont officiellement comptabilisées comme décentralisations alors qu'elles n'apportent rien de neuf au pays.

ILLE-ET-VILAINE

RENNES : Les agents hospitaliers en grève.

La grève des personnels hospitaliers, a été suivie à plus de 80 % par les agents des hôpitaux de Rennes. Ils ont cependant assuré les soins et les permanences de sécurité. Ils voulaient protester contre la non-application des engagements pris par le ministère des Affaires sociales il y a deux ans : la dégradation du pouvoir d'achat, la non-application des 40 heures, l'absence de promotion professionnelle, les zones de salaires ont été particulièrement dénoncées, ainsi que l'amputation du budget du secteur public au profit des cliniques privées.

FOUGERES :

— Grèves dans la métallurgie.

Le personnel des établissements Gaillard et Mignot se sont mis en grève pour réclamer deux augmentations du salaire horaire de 0,25 F et une prime d'ancienneté. Ils ont obtenu la venue d'un directeur de Paris. Les résultats obtenus étant jugés très insuffisants, le mouvement de débrayages se poursuit.

— Grève dans la chaussure.

Une grève a affecté le service « coupes » de l'entreprise Bertin. D'autres services ont débrayé en signe de solidarité. Ce mouvement est lié à une demande de révision de la prime de rendement. Cette révision a été obtenue, mais la demande de révision des salaires de base n'a pas été acceptée. De nouvelles discussions auront lieu en novembre.

BAIN-SUR-OUST : Nouveau pillage culturel.

La Chapelle Saint-Marcellin de Bains-sur-Oust a été visitée par des voleurs. Deux tabourets sculptés et une statuette de valeur ont été enlevés. Le pillage du patrimoine culturel breton continue.

LOIRE-ATLANTIQUE

NANTES :

— Sursis pour une entreprise ?

Les 200 salariés de l'Electro-Navale ont retrouvé un peu d'espoir : L'usine doit fermer ses portes le 31 octobre, mais la Société Saunier-Duval se déclare prête à négocier la reprise de l'entreprise. La décision devrait être prise incessamment.

— Inquiétudes chez Lu.

Les trois syndicats CGT, CFDT, FO, ont protesté contre les 37 licenciements prochains, dus à la « modernisation des moyens de production ». Ils ont aussi manifesté leur inquiétude sur l'avenir même de l'usine de Nantes, à la suite du transfert à Paris du siège social de l'entreprise. Les travailleurs, qui ont assuré

l'essor de l'entreprise, craignent d'être à nouveau victimes des prochaines concentrations et modernisations.

— Licenciements prochains à la CALO et aux Etablissements Amieux (conserves) qui prévoient de mettre à pied 320 personnes dans les six mois à venir à la suite de leur absorption par la CANA.

SAINT-NAZAIRE : Action unitaire.

Les trois syndicats des ouvriers « horaires » des Chantiers Navals et de Babcock - Atlantique ont décidé de stopper les heures supplémentaires pour appuyer leurs revendications. Ils ont mis en place des piquets de grève pour empêcher ces heures supplémentaires et ont décidé de faire des débrayages quotidiens d'une demi-heure. Motif : rattrapage des salaires, mensualisation, parité avec la région parisienne.

ROUGE : Grève aux minières.

Les 80 ouvriers horaires des mines de fer de Rougé se sont mis en grève. Ils avaient fait taire leurs revendications en 1969 alors que la situation de l'entreprise était difficile : le minerai, bien que de très haute teneur en fer et d'exploitation aisée, n'était plus rentable une fois parvenu dans l'Europe rhénane en raison de l'augmentation « sélective » des coûts de transport.

La situation de l'entreprise s'étant améliorée, les travailleurs ont demandé une augmentation de leurs salaires, très bas (2,50 F de l'heure comme salaire de base pour un ouvrier de la catégorie 2). Au total, un ouvrier des minières ne touche pas plus de 650 F par mois. La direction propose 3 % d'augmentation, mais celle-ci n'existerait que sur le papier, puisque, de toutes façons, elle entrerait dans la bonification nécessaire pour atteindre le SMIG. Les travailleurs ont donc décidé de se mettre en grève. Outre leur salaire dérisoire, ils souffrent de conditions de travail déplorables (boue jusqu'aux genoux, poussière).

MOR-BIHAN

LORIENT :

— Aux « Miroiteries de l'Ouest », un poste de standardiste était disponible. 50 femmes se sont présentées (qui avaient entre 18 et 50 ans). La paye est d'environ 75 à 80 000 F.

Dans la même entreprise, pour un emploi de comptable annoncé dans la presse, il a été reçu 70 réponses !

Sur les 70 personnes, 30 de moins de 20 ans ; 30 de plus de 20 ans ; 10 retraités.

— Grève chez les dockers.

L'activité du port de commerce a été interrompue pendant 24 heures par une grève des dockers. Ils réclamaient l'augmentation des salaires, la retraite à 60 ans et le plein emploi.

— Inquiétudes pour la formation professionnelle.

Réunis à Lorient, les représentants CGT des centres de FPA de « l'Ouest » (cette fois : Bretagne et Vendée) ont manifesté leur vive inquiétude à la suite du licenciement des 158 personnes, consécutif à la fermeture de 110 sections.

Les non licenciés sont, par ailleurs, mutés hors Bretagne. De nouvelles menaces se précisent avec la fermeture de 50 nouvelles sections (bâtiment et métaux). Le

Conseil régional CGT propose à la direction de l'AFPA plusieurs solutions qui éviteraient une telle issue. En cas de refus, il a défini les actions à mener.

— Grève victorieuse à l'usine Damifer.

Les 80 ouvriers de l'usine Damifer (armatures métalliques) ont fait une grève pour appuyer leurs revendications. Ils ont repris le travail après avoir obtenu une augmentation de salaires de 6 % échelonnée sur trois mois.

HENNEBONT : Nouvelle fermeture d'usine.

La conserverie Petitjean doit fermer définitivement ses portes le 31 décembre pour « insuffisance de rentabilité ». 46 salariés permanents et 80 saisonniers vont être au chômage. La décision a été prise par le groupe parisien Milliat-Frères, qui a récemment absorbé l'entreprise. Il y a trois ans seulement, elle employait encore 200 saisonniers. Il n'y a aucune possibilité de reclassement sur place et un certain nombre d'ouvriers sont âgés.

La décision de la direction est, officiellement, fondée sur le seul fait qu'il y a peu de place autour de l'usine pour une extension éventuelle. Le système capitaliste ne tient aucun compte des droits et besoins des travailleurs et les absorptions actuelles par des firmes non bretonnes aggravent encore cette situation. Dans des entreprises gérées par et pour les travailleurs bretons, de telles décisions ne seraient pas prises. Quant à Hennebont, après les Forges, Méga, Joly, cette nouvelle fermeture aggrave encore la situation de l'emploi.

LAMOR : Les bords d'une rivière appartiennent à tous.

Un comité de défense s'est constitué pour permettre le libre accès aux rives du Ter, belle rivière morbihannaise. De nombreux murs empêchent encore le passage, du fait, notamment, de l'opposition d'un propriétaire riverain.

L'EMPLOI DANS LE MOR-BIHAN.

Dans le département de M. Marcellin, il y avait, officiellement, au 31 août, 3 377 demandes d'emploi, non satisfaites contre 392 offres seulement. Dans le secteur de Vannes - Auray - Quiberon, souvent cité comme exemplaire, il y a 1 059 demandes contre 179 offres. La manutention, l'agriculture, les bureaux et le commerce sont les secteurs les plus touchés par le chômage, les ouvriers émigrant plus.

AURAY : Une inauguration dans le style du régime.

Lors de l'inauguration de l'hôpital par le ministre Marcellin, on a affecté le personnel hospitalier au service de la table. A celles qui ne se sentaient pas cette vocation d'« hôtesse d'accueil », on a fait comprendre qu'elles ne s'intéressaient pas à la vie de l'hôpital...

VANNES : A l'EDF, centre de Vannes, 14 candidates se sont présentées pour trois places de dactylos — elles seront embauchées comme temporaires...

BAR BRESTOIS

1, place Sainte-Anne - RENNES

Le rendez-vous des Finistériens
Ouvert jusqu'à 1 h. du matin
CHOUCHEN - TÉLÉVISION - LECTURE

Imprimerie Commerciale Rennes



Directeur de la publication : J.-Y. Vellard
Publication inscrite à la C.P.P.A.P. n° 41.387
Tirage : 5 000 ex. — Dépôt légal 4^e trimestre.

LIBRAIRIE

« LE MONDE EN MARCHÉ »

Ouvrages économiques, politiques, sociaux - Poésie

17, rue Maréchal-Joffre — RENNES